

# Inventaires Communaux de la Biodiversité Commune de Rejet-de-Beaulieu



**Année 2012**

**Contact PNRA:**

Guillaume Dhuïège – Responsable pôle Patrimoine naturel. Biodiversité

[guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com](mailto:guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com)

Aurélien Thurette – Chargé de mission trame verte

[aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com](mailto:aurelien.thurette@parc-naturel-avesnois.com)

**Réalisation :**

Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-calais.

[manuel.pirotd@espaces-naturels.fr](mailto:manuel.pirotd@espaces-naturels.fr)



## Remerciements :

Merci à Madame Noirmain, maire de Rejet-de-Beaulieu, pour son implication et sa volonté de préserver un territoire de qualité.

Merci au Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA) présidé par Paul Raoult et dirigé par Yvon Brunelle. Merci à Guillaume Dhuiège, responsable du pôle « Patrimoines naturels et eau » et à Pauline Cabaret, chargée de mission « Patrimoine naturels et biodiversité » à l'origine de la mise en place de cet outil de connaissance au service des citoyens et des élus. Merci pour son soutien tout au long de l'étude.

La réalisation de ce document n'aurait pas été possible sans la participation des habitants et des exploitants de la commune. Nous les remercions vivement.

Nous remercions plus particulièrement Mme Grard pour son accueil, le partage de ses observations et son envie de participer activement à la préservation de la Nature et M. Sauvage, pour l'ouverture de sa parcelle qui s'est révélée riche en découvertes.

Merci aux stagiaires et chargés d'études ayant participé aux inventaires de terrain. Merci à Alexandra Janczak, Hubert Baptiste et Loïc Coquel pour leurs conseils avisés et leur aide à la rédaction du présent document.

## Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune

Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose un programme d'amélioration de la connaissance écologique des communes.

### Pourquoi ?

Les objectifs de ce programme sont de **répondre à plusieurs orientations ou mesures de la charte du PNRA** :

- améliorer et structurer la connaissance pour cibler les actions ;
- maîtriser l'artificialisation, l'eutrophisation et la dégradation des espaces ruraux ;
- améliorer la diffusion de la connaissance de la biodiversité et assurer son appropriation par les populations du territoire ;
- se doter d'une culture commune en matière d'aménagement et d'urbanisme pour une meilleure prise en compte de l'environnement et des patrimoines ;
- améliorer la prise en compte de l'environnement, des paysages dans la conception et la question des projets d'aménagement publics et privés.

### Les ICB : un outil d'aménagement du territoire.

Les Inventaires communaux de la biodiversité apportent les clés permettant l'intégration du respect de l'environnement en amont des projets d'élaboration de document d'urbanisme (PLU, carte communale...), de remembrement ou autre aménagement. Il s'agit d'un enjeu particulièrement fort sur le territoire de Parc naturel régional, où le développement des communes est étroitement lié à la préservation. (PNRL)

#### Focus : Grenelle de l'environnement

En 2007, le Grenelle de l'environnement est initié suite au constat que la France traverse un grave crise climatique et écologique. Deux lois sont issues de cette réflexion afin de mieux prendre en compte l'environnement dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, du transport, de l'énergie-climat, de la biodiversité, de la santé et de la gouvernance. Le Grenelle de l'environnement marque la prise de conscience au plus haut niveau de l'importance de l'environnement et de l'écologie dans notre pays.

### Les ICB : un outil de préservation des milieux

Les Inventaires communaux de la biodiversité permettent d'identifier les zones d'intérêt écologique fort et les potentialités de valorisation des milieux naturels sur l'ensemble du territoire communal.

A partir de ce constat, le Parc peut accompagner les élus dans leurs projets de : Recherche de financement, de montage de dossiers ou encore la recherche d'appuis techniques.

### Pour qui ?

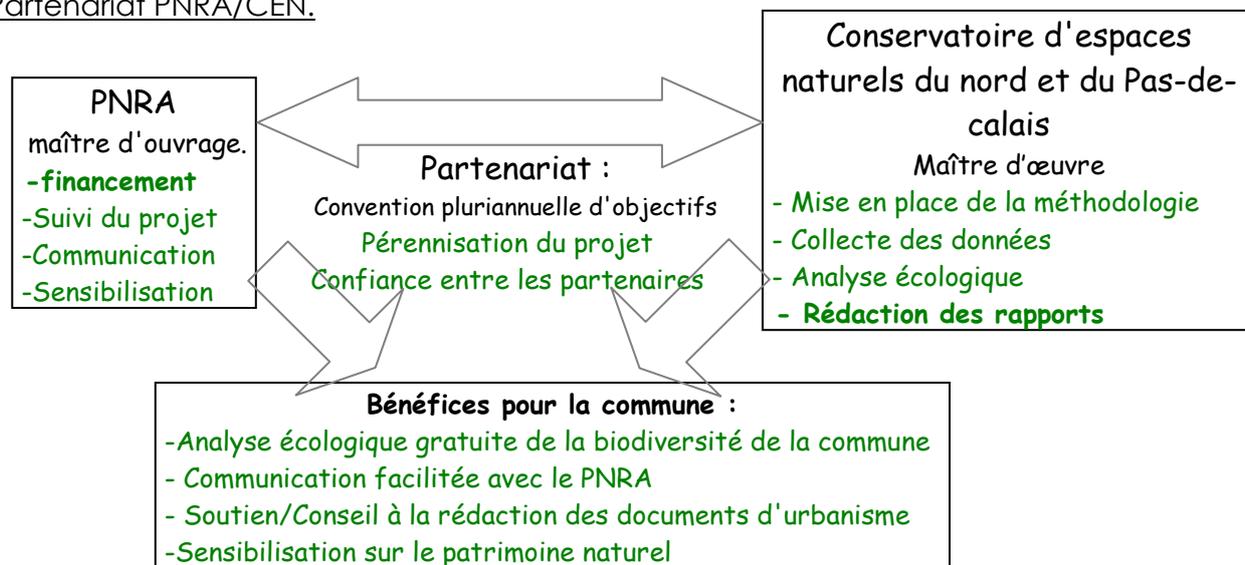
Le Parc naturel régional de l'Avesnois propose la réalisation d'inventaires communaux de la biodiversité à partir de 2012 pour les **communes volontaires** du territoire.

Un des objectifs étant la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, les **communes sur le point de réviser ou en cours de rédaction de leurs documents d'urbanisme**, notamment leur PLU sont préférentiellement associées au programme. Avoir une meilleure connaissance du terrain permet de mieux conseiller les

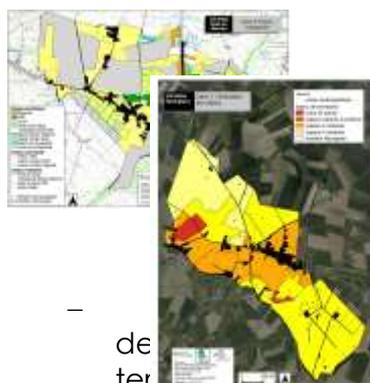
élus locaux et d'orienter les choix qui seront fait, afin d'intégrer la nature dans leurs futurs projets. Un autre critère de choix pour les premières années de ce projet est le défaut de connaissance sur le plan écologique. Les **communes situées dans les « Espaces de biodiversité à étudier »** identifiés dans le plan de Parc sont ainsi privilégiées.

### Comment ?

Partenariat PNRA/CEN.

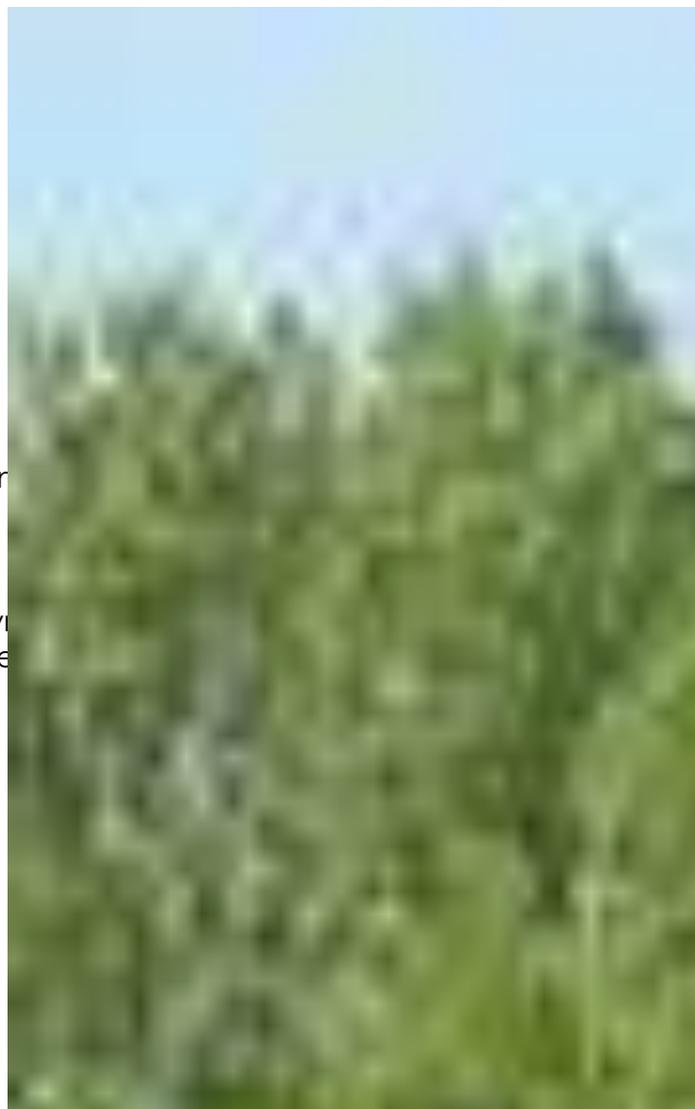


- La **phase de terrain** est réalisée par les salariés du CEN. Elle se déroule de mars à août.



de ter apider

- L'**analyse des enjeux écologiques** est une sy...  
écologique des différentes entités communale



## Sommaire

Remerciements : .....	1
Les inventaires communaux de la biodiversité : Un outil au service de la commune .....	2
Pourquoi ? .....	2
Pour qui ? .....	2
Comment ? .....	3
Synthèse.....	5
Occupation du sol. ....	6
Evolution de l'occupation du sol.....	9
Les haies et leurs qualités écologiques .....	10
Bilan des inventaires des espèces :.....	12
Les espèces d'intérêt patrimonial. ....	13
Enjeux écologiques. ....	16
Description des zones à enjeux .....	18
Potentialités écologiques sur la commune de Rejet-de-Beaulieu: Préservation et amélioration de l'état écologique de la Commune .....	26
Quelques photos .....	33
Annexes .....	34
Liste des espèces .....	34
Fiches descriptives.....	34
Listes d'espèces.....	35
Fiches descriptives: .....	48

## Synthèse

Rejet-de-Beaulieu qui compte 240 habitants est une commune située à 15 kilomètres du Cateau-Cambrésis à la frontière entre le Cambrésis et l'Avesnois. Localisée au sud-ouest du PNRA, elle est à la limite du département de l'Aisne. Elle appartient à la communauté de communes du pays de Matisse et fait partie du territoire du Syndicat mixte du SCOT du Cambrésis.

Cette localisation géographique particulière, à la frontière de deux entités écologiques distinctes fait de Rejet-de-Beaulieu une commune de transition sur le plan paysager. On observe en effet à l'ouest, un ensemble de grandes terres agricoles, à l'est, un paysage de bocage où les prairies sont encore dominantes et les haies bien présentes. C'est dans cette partie est que traverse le canal de la Sambre à l'Oise, bordé de prairies humides et d'une ripisylve (forêt le long des cours d'eau) plus ou moins étendue.

Les prospections qui se sont déroulées cette année ont permis d'observer cet effet de transition et les différents paramètres écologiques qui ont été mesurés ont permis d'évaluer les enjeux écologiques sur cette commune.

Dans un premier temps est présentée l'**occupation du sol** actuelle de Rejet-de-Beaulieu. La première carte permet rapidement de voir que cette commune se partage en deux par son milieu : à l'est, les prairies, à l'ouest, les cultures. Le recensement des mares est représenté sur cette carte.

La deuxième carte montre les **parcelles prairiales qui ont été converties en culture** ainsi qu'une estimation du linéaire de haies perdu entre 2003 et 2012. On y constate que les systèmes de prairies cohérents sont petit à petit mités par les cultures.

Emblématique de l'Avesnois, **le bocage a été étudié**. Ainsi, le réseau de haies est figuré sur la troisième carte. Elle permet de constater que les haies sont encore bien présentes dans les systèmes prairiaux mais ont disparu des cultures.

La quatrième carte localise **les espèces patrimoniales** observées sur la commune. Cette carte permet d'identifier les zones où des espèces assez rares dans la région sont présentes. Les inventaires ont permis de recenser au total 119 espèces animales, dont 61 espèces d'oiseaux ainsi que 297 plantes.

Enfin, la cinquième carte identifie les **zones à enjeux** qui résulte de l'analyse des données récoltées. La partie ouest de la commune est majoritairement occupée par des cultures et des prairies gérées de manière intensive. Les enjeux écologiques y sont faibles. Ce sont les aspects paysagers tels que les haies qui sont facteurs de biodiversité. Ce sont eux qu'il faut valoriser. La partie est de la commune est d'un point de vue écologique bien plus intéressante. Les prairies humides qui bordent le canal de la Sambre présentent des habitats d'un grand intérêt. Les mares y sont nombreuses et permettent le maintien d'amphibiens rares tel que le Triton crêté. Les plantes patrimoniales sont nombreuses. Le réseau de haies y est dense. Cependant, ces dernières années, certaines prairies ont été remplacées par des cultures, entraînant l'arrachage de haies. Ce phénomène engendre, en plus de la perte d'intérêt écologique directe liée à la disparition de surface en herbe, une perte de la valeur paysagère de la commune.

Enfin la dernière partie est consacré aux **mesures que l'on pourrait mettre en place** afin d'augmenter la biodiversité sur la commune.

La suite du document présente des photos d'espèces, des fiches descriptives des prairies, des mares, des haies et d'espèces présentes sur le territoire.

Les listes de toutes les espèces rencontrées sont aussi présentes.

## Occupation du sol.

L'occupation du sol présente l'utilisation qui est faite du territoire. On y distingue notamment les cultures, les prairies, les surfaces boisées et les surfaces urbanisées.

L'analyse de l'occupation du sol de Rejet-de-Beaulieu met en évidence 4 grandes entités principales.

### le village : 7 % du territoire

Situé le long de la Grand rue, de la rue de l'église puis rue de la Laurette. Les maisons sont souvent entourées de jardin. Autour se développent un ensemble de prairies dans lesquelles le bocage est bien conservé.



### Les prairies : 45% du territoire



Illustration 3: Prairies de fauche, Manuel PIROT, CEN 2012

Elles occupent la majeure partie de l'ouest du territoire. Les prairies présentent des physionomies différentes en fonction de leur mode de gestion et de leur degré d'humidité (voir fiche descriptive consacrée aux systèmes prairiaux). A Rejet-de-Beaulieu, les prairies présentant la plus grande biodiversité sont les prairies humides. En effet, la présence d'eau empêche les exploitants de travailler sur les parcelles une bonne partie de la saison. Elles peuvent alors se développer de manière plus naturelle et présenter des végétations mieux exprimées.

### Les cultures : 42% du territoire

Elles se répartissent à l'ouest pour les plus grandes parcelles, mais les parcelles plus petites sont disséminées sur le reste de la commune. Certaines d'entre-elles s'insèrent dans le réseau de prairies.



Illustration 4: Culture, Manuel PIROT, CEN 2012

### Les boisements : environ 4 % du territoire

Ils se concentrent le long du canal de la Sambre à l'Oise. Quelques plantations de peupliers sont disséminées sur le territoire.

### Le canal de la Sambre à l'Oise

Le canal traverse la commune dans sa partie est. Une écluse est localisée au centre de cette partie de canal marque un changement de l'occupation de ses berges : au sud la ripisylve (forêt de bord de rivière), au nord un chemin de halage fréquemment entretenu. L'écluse du Bois de l'Abbaye retient certaines plantes flottantes comme l'Hydrocharis morène. Deux contre-fossés bordent le canal dans sa partie sud.



Illustration 5: Contre-fossé le long du Canal de la Sambre à l'Oise, Manuel PIROT, CEN 2012



### Les friches : quelques % du territoire

Le reste du territoire est occupé par des friches qui peuvent présenter un grand intérêt écologique en tant que zone refuge pour la faune et la flore.

### Les mares

Une trentaine de mares ont été comptées sur la commune ce qui donne une densité de plus de 4 mares au km<sup>2</sup>, soit une densité favorable à des espèces sensibles à ce paramètre tel que le Triton crêté (voir les annexes). Leur répartition est presque exclusivement située dans la moitié ouest de la commune. La fiche « les étangs et les mares prairiales » rappelle l'intérêt des mares et leur importance sur le plan écologique.



Illustration 7: Mare prairiale, Manuel PIROT, CEN 2012

La commune semble coupée en deux verticalement en son milieu avec à l'est, une domination des prairies entremêlées de cultures. Les haies y sont bien conservées et les mares nombreuses. À l'ouest, les grandes cultures dominent, la densité de haies est faible et les mares absentes.

ICB PNRA  
Rejet-de-Beaulieu

Carte 1: Occupation  
du Sol

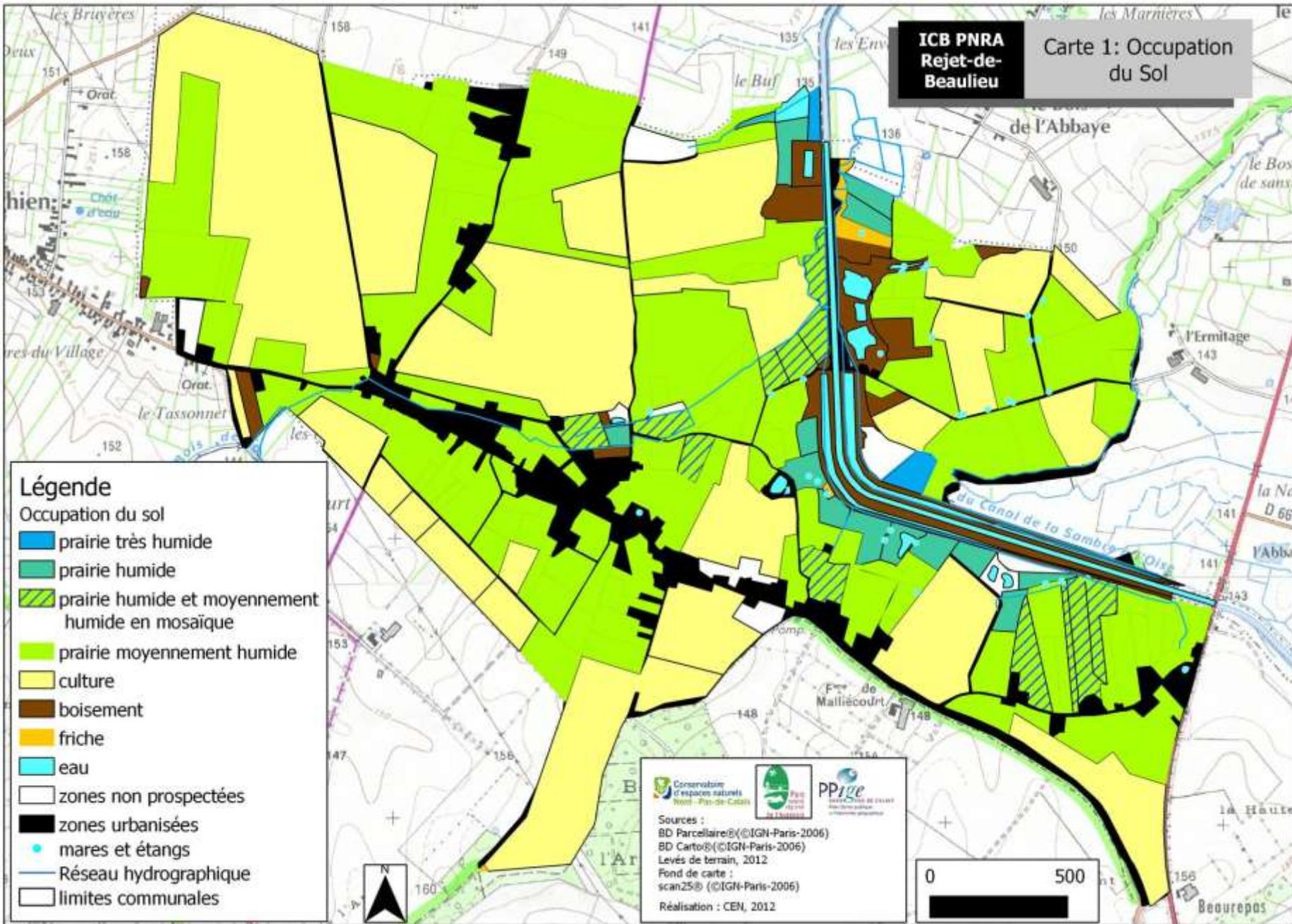
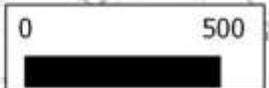
### Légende

- Occupation du sol
- prairie très humide
  - prairie humide
  - prairie humide et moyennement humide en mosaïque
  - prairie moyennement humide
  - culture
  - boisement
  - friche
  - eau
  - zones non prospectées
  - zones urbanisées
  - mares et étangs
  - Réseau hydrographique
  - limites communales

Conservatoire  
d'espaces naturels  
Néou - Puy-de-Catoli

PPIGE  
Plan de Prévention  
des Incendies  
de Forêt

Sources :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2006)  
BD Cartho® (©IGN-Paris-2006)  
Levés de terrain, 2012  
Fond de carte :  
scan25® (©IGN-Paris-2006)  
Réalisation : CEN, 2012



## Evolution de l'occupation du sol

La couche d'occupation du sol de 2003 permet d'observer l'évolution dans la gestion des parcelles sur une période de 9 ans. On constate qu'environ 90ha de prairies, équitablement réparties sur l'ensemble du territoire de la commune ont été remplacés par des cultures, soit **une perte de 24% des prairies**.



## Les haies et leurs qualités écologiques

### FOCUS : Les Haies

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

**Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.

**Écologique** comme, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier

**Paysager, esthétique** et donc **touristique**

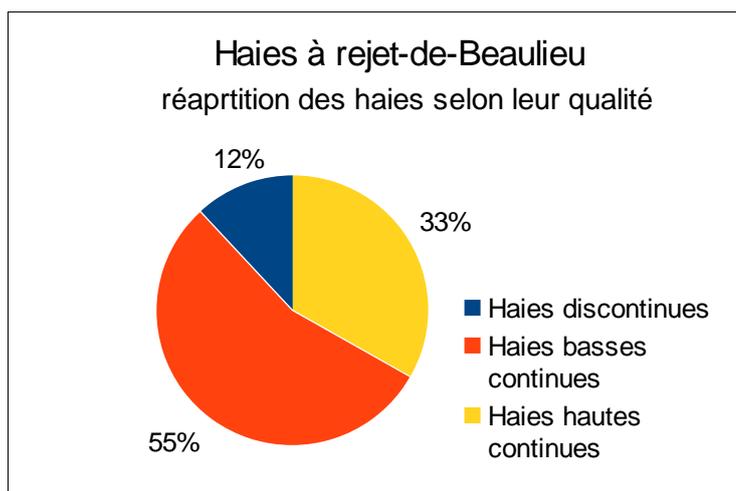
La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

Les haies sont des éléments structurant du paysage de l'Avesnois. Rejet-de-Beaulieu est située à l'extrême sud-est du PNRA. Vers l'ouest s'étend la plaine agricole du Cambrésis. Le réseau de haies commence à apparaître à Mazinghien et se prolonge à Rejet-de-Beaulieu pour se densifier vers l'est sur le territoire du Parc. Ainsi, Rejet-de-Beaulieu tient, avec Mazinghien une place de tampon entre les openfields du Cambrésis et le bocage Avesnois. **Il est donc primordial de conserver, entretenir et densifier le réseau de haies dans cette commune afin de préserver la spécificité paysagère de l'Avesnois.** La biodiversité, notamment la faune en est fortement dépendante. Le rôle et l'importance des haies sont rappelés dans la fiche « Les haies et leur évaluation écologique ».

La comparaison des cartes n°1 et n°3 permet de constater que **le bocage est bien préservé dans ces zones dominées par les prairies, alors qu'il est absent des zones cultivées.**

D'autre part la qualité des haies est plutôt bonne. Selon les critères que nous avons utilisé, 12% des haies sont dégradées, 55% sont de qualité moyenne et 33% sont de bonne qualité.

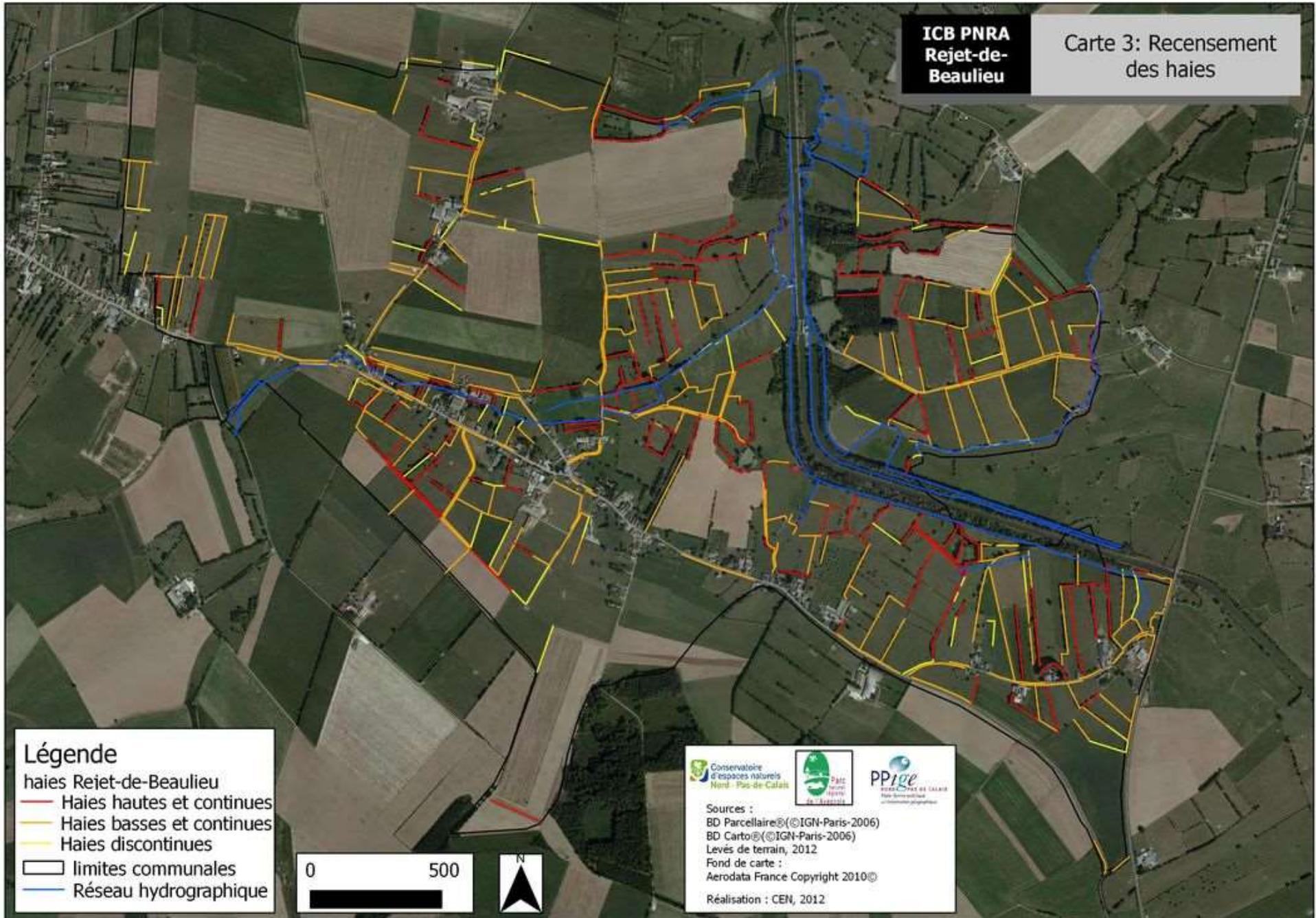
**Rejet-de-Beaulieu compte plus de 58km de haies !**



**Les retournements de prairies se sont parfois accompagnés d'arrachage des haies. L'estimation de la longueur de haies perdues est de 4700m soit un peu plus de 7,5 % de la longueur totale des haies de la commune.**

ICB PNRA  
Rejet-de-  
Beaulieu

Carte 3: Recensement  
des haies



## Bilan des inventaires des espèces :

Le bilan général montre que **Rejet-de-Beaulieu compte sur son territoire un assez grand nombre d'espèces**, notamment en ce qui concerne la flore, les oiseaux et les amphibiens bien que la plupart des espèces rencontrées sont **relativement communes**. Ce sont les zones humides qui présentent la diversité la plus grande et le plus grand nombre d'espèces patrimoniales pour les groupes étudiés.

Deux facteurs principaux expliquent la présence de ce nombre relativement élevé d'espèces :

- **le bocage (comprenant les haies et les mares) ;**
- **Les cours d'eau (Sambre et ruisseau de Gourgouche).**

La présence des **cours d'eau entraîne une variation dans l'hygrométrie des prairies**. Les habitats prairiaux sont diversifiés ce qui entraîne une augmentation du nombre de plantes.

Plusieurs animaux inféodés à l'eau (amphibiens, libellules, certains oiseaux) trouvent un habitat favorable de par le nombre élevé de **mares** aux abords du canal. D'ailleurs, chez les libellules bien qu'une seule espèce patrimoniale a été recensée, le cortège comptabilisé qui comprend 22 espèces montre qu'elles trouvent à Rejet-de-Beaulieu un habitat favorable.



Illustration 8: *Othetrum cancelatum*,  
Manuel PIROT, CEN 2012

Les **haies** et leurs intérêts du point de vue écologique ont déjà été présentées précédemment. Pour plus de détail, se reporter à la fiche « Les haies et leur évaluation écologique ».

Tableau 1: Bilan des espèces patrimoniales

Groupe	Nombre d'espèces recensées	Nombre d'espèces patrimoniales
Amphibiens	6	1
Oiseaux nicheurs	61	7
Libellules	22	1
Papillons de jour	17	0
orthoptères	7	0
mammifères	6	0
Flore	297	19

## Les espèces d'intérêt patrimonial.

### FOCUS : Espèces et habitats patrimoniaux

Les espèces patrimoniales sont celles que l'on estime importantes à préserver et à transmettre aux générations futures, tout comme on le fait en architecture. Elles sont généralement rares.

De la même manière on parle d'habitats patrimoniaux.

Il est à noter que cette



Illustration 9: Agrion mignon (Coeur copulateur) - Cédric Vanappelghem, 2010.

année, les conditions météorologiques de ce printemps 2012 n'ont pas été favorables à certains des groupes étudiés comme les insectes. Les papillons semblent être le groupe le plus fortement touché. Aucune espèce patrimoniale de papillon n'a été trouvée.

La plupart des espèces patrimoniales se trouvent **le long des cours d'eau** (Ruisseau de la Gourgouche et canal de la Sambre), et **autour des mares et des étangs**, notamment ceux de M. Sauvage dont l'étang central qui n'est pas empoisonné. Ainsi, des plantes aquatiques peuvent se développer tout comme les larves d'insectes (libellules par exemple) ou d'amphibiens.

### Faune : 9 espèces patrimoniales.

Tableau 2: Bilan de la faune patrimoniale à Rejet-de-beaulieu

Groupe	Nom vernaculaire
Oiseau	Martin pêcheur
Oiseau	Linotte mélodieuse
Oiseau	Bruant proyer
Oiseau	Bruant jaune
Oiseau	Pie-grièche écorcheur
Oiseau	Moineau friquet
Oiseau	Fauvette grisette
Amphibien	Triton crêté
Libellules	Agrion mignon

### Flore : 12 espèces patrimoniales

Il s'agit pour la plupart de plantes des prairies humides ou de mares. Aucune plante patrimoniale des prairies moyennement humides n'a été observée dans les parcelles exploitées. Celles-ci se maintiennent tout de même en bords de route ou dans des endroits difficiles à exploiter : sous les barbelés délimitant les parcelles, dans les friches. Cela est la résultante d'une exploitation intensive des prairies moyennement humides.

Tableau 3: Plantes patrimoniales de Rejet-de-Beaulieu

Nom latin du taxon avec descripteur	milieu
<i>Achillée sternutatoire</i>	Prairies humides
<i>Barbarée intermédiaire</i>	Prairies humides
<i>Brome en grappe</i>	Prairies humides
<i>Campanule fausse-raiponce</i>	Friche, talus
<i>Laîche à bec</i>	Prairie humide
<i>Laîche des renards</i>	Prairie humide
<i>Gaillet aquatique</i>	Prairies humides
<i>Hydrocharis morène</i>	Cours d'eau
<i>Oenanthe fistuleuse</i>	Prairies humides
<i>Persicaire bistorte</i>	Prairies humides, fossés, bois clairs
<i>Renoncule à feuilles capillaires</i>	mares
<i>Rorripe des bois</i>	Prairies sur-pâturés
<i>Saxifrage granulée</i>	Prairie moyennement humide
<i>Scirpe des bois</i>	Prairies humides
<i>Séneçon aquatique</i>	Prairies humides
<i>Séneçon de Fuchs</i>	Bois clair, lisière
<i>Spirodèle à plusieurs racines</i>	Mares
<i>Stellaire des marais</i>	Prairie humide



Illustration 10: Séneçon aquatique -



Illustration 11: Achillée sternutatoire – Manuel PIROT,

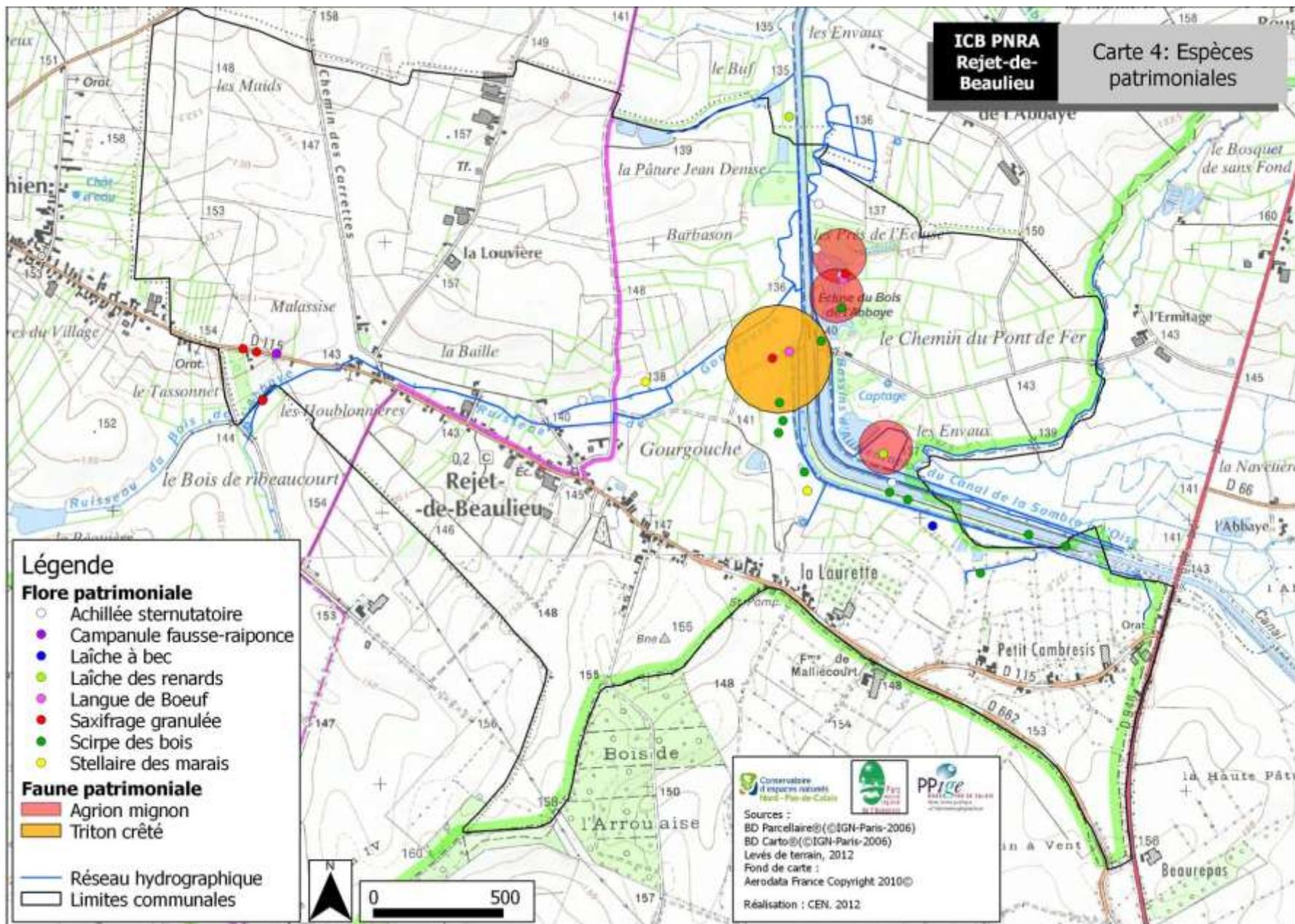


Illustration 12: La flore est représentée par des points, la faune, mobile par des cercles colorés, de taille variable en fonction de leur territoire approximatif.

## Enjeux écologiques.

La carte des enjeux écologiques permet d'identifier l'intérêt écologique des différentes parcelles présentes sur la commune.

L'estimation de la valeur écologique de différentes parcelles se base dans un premier temps sur la présence d'espèces et d'habitats patrimoniaux, puis sur une analyse paysagère.

Quatre niveaux d'enjeux ont été déterminés. Pour une lecture rapide de la carte, un code couleur a été utilisé. Le classement se fait comme suit :

### **Zone à enjeu national.(EN ROUGE)**

- Présence d'espèce à enjeu national (Listes rouges nationales, protections nationale) ;
- Présence d'habitats à enjeu national.

### **Zone à enjeu régional.(EN ORANGE)**

- Présence d'espèce à enjeu régional (Listes rouges régionales, protections régionale.) ;
- Présence d'habitats à enjeu régional.

### **Zones à enjeu PNR.(EN VERT)**

- Présence d'espèce ou d'habitats à enjeu PNR (Liste en cours de réalisation.) Il s'agit des espèces relativement rares dans la région, mais bien représentées dans le PNR et pour lesquelles le Parc a donc un rôle particulier à jouer pour leur préservation.
- Présence d'éléments paysagers favorables à des espèces d'enjeu PNR.

### **Zones à enjeu Local.(EN JAUNE)**

- Présence d'un habitat à potentiel régional mais dégradé ;
- Présence d'un habitat bien conservé mais non rare ;
- Présence d'un cortège d'espèces caractéristiques même si elles sont courantes.

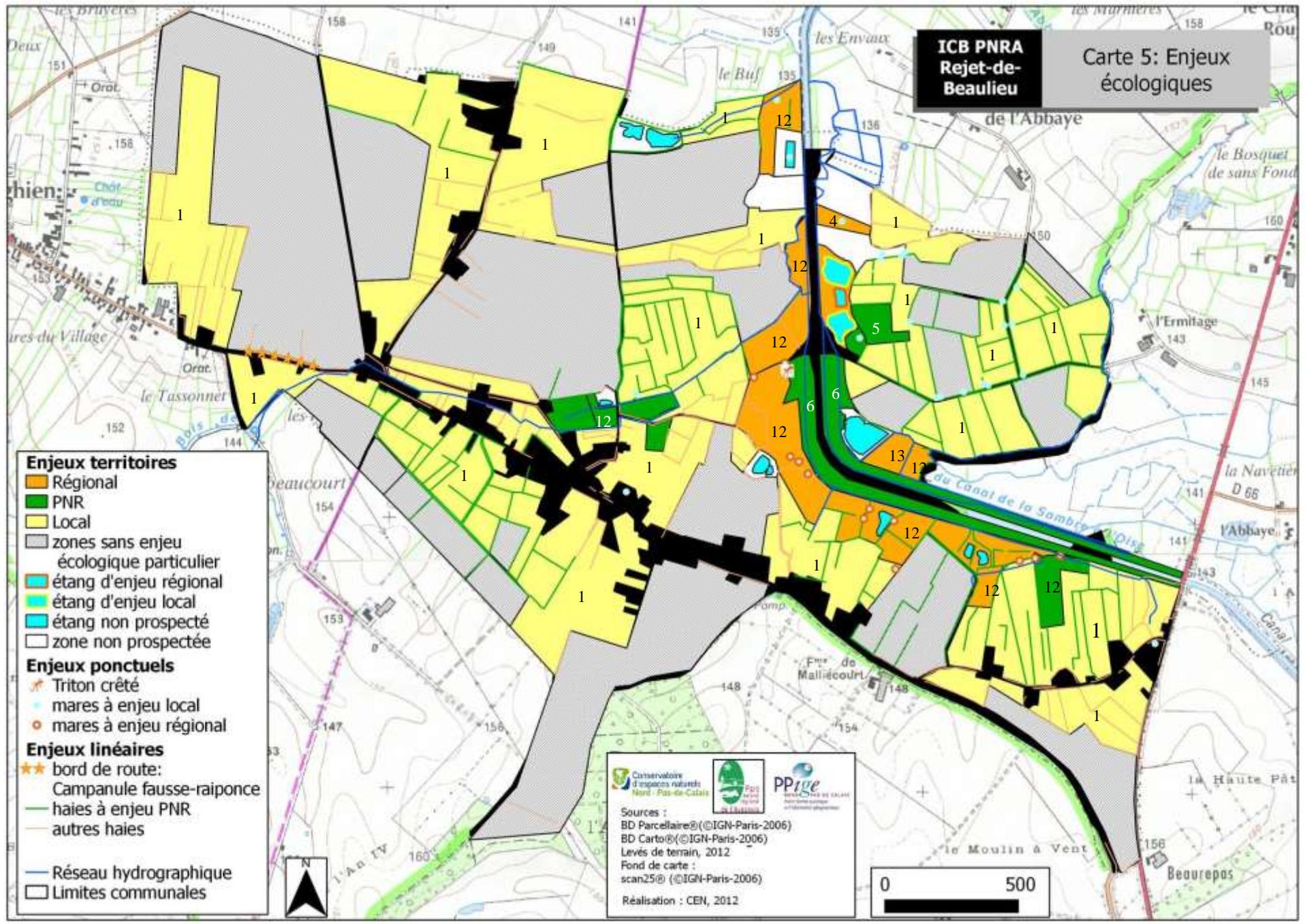
### **Zones sans enjeu écologique particulier.(HACHURES)**

- Présence d'habitats très perturbés, et d'espèces banales.

Les facteurs paysagers sont très importants et sont pris en compte dans l'analyse. La présence d'espèces à enjeu dans un secteur peut révéler la bonne fonctionnalité écologique d'entité paysagère. La qualité des haies peut par exemple être identifiées par la présence d'oiseaux tels que la Pie-grièche écorcheur, le Rouge-queue à front blanc. La présence du Triton crêté indique une forte densité de mares...



Illustration 13: Vanneau huppé dans culture - Manuel PIROT, CEN 2012



- Enjeux territoriaux**
- Régional
  - PNR
  - Local
  - zones sans enjeu écologique particulier
  - étang d'enjeu régional
  - étang d'enjeu local
  - étang non prospecté
  - zone non prospectée
- Enjeux ponctuels**
- Triton crêté
  - mares à enjeu local
  - mares à enjeu régional
- Enjeux linéaires**
- bord de route: Campanule fausse-raiponce
  - haies à enjeu PNR
  - autres haies
- Réseau hydrographique  
Limites communales

Conservatoire d'espaces naturels Nord - Pas-de-Calais  
PPAGE  
Sources :  
BD Parcellaire® (©IGN-Paris-2006)  
BD Carthage® (©IGN-Paris-2006)  
Levés de terrain, 2012  
Fond de carte : scan25® (©IGN-Paris-2006)  
Réalisation : CEN, 2012

0 500

## Description des zones à enjeux

### **Zones à enjeu national.**

Aucune zone à enjeu national n'a été découverte sur le territoire de Rejet-de-Beaulieu.

### **Zones à enjeu régional.**

#### **11, 12, 13 : Prairies remarquables. (moyennement humides, humides et très humides)**

Ces prairies sont remarquables par la flore qui les constituent. Elles sont essentiellement situées le long du canal de la Sambre à l'Oise. Selon la durée des inondations, une flore adaptée s'y développe.

Ainsi on trouve dans les **prairies les moins humides** la Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), le Crépis des prés (*Crepis biennis*) ou encore la Renoncule acrée (*Ranunculus acris*). Ces prairies sont **très rares à Rejet-de-Beaulieu** et les plantes les plus exigeantes ne se retrouvent plus que dans les zones inaccessibles aux engins et aux animaux. On en trouve à proximité de l'écluse du Bois de l'Abbaye.

**A un niveau plus humide** (plus de trois mois d'inondation par an), on trouve les prairies à Sénéçon aquatique. Ces prairies sont typiquement des prairies fauchées. Les niveaux d'eau obligent les agriculteurs à gérer ces prairies de manière plus extensive ce qui permet à une flore diversifiée de se développer. On y trouve par exemple, le Lychnis fleur de coucou (*Lychnis flos-cuculi*), la Cardamine des prés (*Cardamine pratensis*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*).

**Enfin, les prairies très humides présentent un intérêt écologique majeur pour la commune.**

Elles sont inondées plus de six mois par an et présentent une diversité d'habitats patrimoniaux. On y compte au moins quatre espèces patrimoniales, dont l'Oenanthe fistuleuse et la Véronique scutellaire. Ce type de prairie est présent au lieu-dit des Envaux. Les insectes inféodés à l'eau comme les libellules affectionnent aussi ce type de milieu. L'agrion mignon, assez rare en région y a d'ailleurs été trouvé.

L'ensemble de ces prairies est favorable à la faune en tant que lieu de vie, de reproduction et de chasse. Plusieurs espèces d'oiseaux comme l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), le Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou encore la Fauvette grisette (*Sylvia communis*) s'y épanouissent, ils sont bien représentés sur la commune. Le Rouge-queue à front Blanc s'est reproduit cette année au niveau de l'étang de M. **Levaux**.

#### **Focus: Prairies remarquables**

Les prairies humides sont des habitats en voie de disparition du fait de leur drainage ou de la plantation de Peupliers.

Limiter les intrants, pratiquer une exploitation extensive et conserver ou améliorer l'état des haies sont des priorités pour préserver ces milieux fragiles.

### Mares et réseau de mares (cf. fiche mares)

**Les mares sont les lieux de nourrissage, de développement ou de reproduction d'un nombre considérable d'espèces.** Mais plus que la mare, c'est la présence d'un réseau de mares, séparées les unes des autres par de faible distance qui permet à des espèces exigeantes de se maintenir.

À Rejet-de-Beaulieu, on compte une trentaine de mares plus des étangs, soit une densité suffisante pour permettre la reproduction de nombreux amphibiens comme le Triton crêté (*Triturus cristatus*), en voie de raréfaction dans la région. D'autres amphibiens plus courants comme le Crapaud commun, la Grenouille verte et les autres tritons sont aussi bien représentés.

**Cet ensemble de mares constitue un atout écologique majeur de la commune.**



## Zones à enjeu PNR.

### Le bocage

Bien que la liste des espèces à enjeu pour le Parc naturel Régional de l'Avesnois soit en cours d'élaboration, on peut dès à présent citer certaines espèces qui devraient à coup sûr en faire partie. Par exemple, la Pie-grièche écorcheur, et le Rouge-queue à front-blanc sont deux espèces d'oiseau relativement rares en région mais bien représentées sur le territoire du parc. Ces espèces ont été trouvées généralement dans les mêmes zones, celles dans lesquelles les prairies sont dominantes et les haies de bonne qualité (haies hautes et continues). Ainsi, sur la représentation cartographique, nous avons mis en valeur les réseaux de haies dont la qualité permet à ces espèces de s'épanouir. Il faut cependant garder à l'esprit que l'ensemble du réseau de haies est important.

**Une étude du Parc de 2011 a montré que la diversité et l'abondance des oiseaux augmente avec une gestion extensive des haies. Ainsi, diminuer la fréquence de taille et augmenter les surfaces des prairies favorise la biodiversité du bocage.** Pour plus d'informations, veuillez consulter la fiche « Les haies et le bocage » en annexe.



### 4 : friches

Les zones de friches peuvent avoir une grande importance, notamment dans les régions

où l'agriculture est menée de façon intensive. En effet, les friches, non exploitées, constituent alors souvent des **zones refuges pour les espèces les plus fragiles**. Elles présentent alors souvent une flore plus diversifiée que celle des prairies adjacentes exploitées intensivement. Elles peuvent cependant être sensibles au développement de plantes invasives. A Rejet-de-Beaulieu, les surfaces de friches sont très faibles et localisées. Selon les espèces qu'on y rencontre, elles peuvent avoir un enjeu régional, PNR ou Local.

### **6 Ripisylve :**

La ripisylve, boisement des berges des cours d'eau, est une formation naturelle qui longe le canal de la Sambre. Elle est constituée d'essences locales telles que le Frêne (*Faxinus excelsior*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*). Des plantes des milieux humides et des espèces forestières se développent dans ce boisement comme les fougères. La Bistorte, une plante rare et protégée dans le Nord-Pas-de-Calais y a été trouvée. De nombreux oiseaux profitent de ce milieu pour s'y nourrir et se reproduire. La Buse variable y a probablement niché cette année ; comme tous les rapaces, c'est une espèce protégée. Le Martin-pêcheur vit dans ce type de milieu utilisant les branches comme observatoire sur se lieu de chasse. Les chemins de halage sont entretenus et fauchés régulièrement. On y a tout de même trouvé le Scirpe de bois et l'Achillée sternutatoire, toutes deux protégées dans la région.

**La ripisylve est un milieu important à préserver pour la commune.**

### **Contre-fossés.**

Les contre-fossés le long du canal sont des propriétés de la fédération de pêche. Les cabanons de pêche sont nombreux sur environ 300m à partir de l'écluse. Les plans d'eau se prolongent ensuite de manière plus naturelle.

Des herbiers à Nénuphars jaunes se développent à plusieurs endroits ce qui est favorable au développement de plusieurs insectes comme les libellules.

Les berges sont le lieu de développement de quelques pieds de Barbarée intermédiaire, espèce qui devrait figurer dans les plantes à enjeu PNR. Elle est bien présente dans l'Avesnois, mais très peu commune dans le reste de la région.



Illustration 16: Contre-fossé le long de la Sambre - Manuel PIROT,  
2012

## Zones à enjeu Local.

### 1, 2: Prairie exploitées intensivement (moyennement humides et humides)

**Ces prairies sont les plus fréquemment rencontrées sur le territoire de Rejet-de-Beaulieu.** Elles sont le plus souvent gérées de façon mixte, c'est à dire fauchée et pâturée. Elles sont en plus parfois semées. Aussi, la **flore y est peu diversifiée**, souvent dominée par les graminées.

Cependant, elles gardent leur importance car elle sont des lieux de reproduction et de nourrissage de nombreuses espèces telles que le chevreuil et le lièvre, et de plusieurs espèces d'oiseaux comme les rapaces : la Buse variable, les différents Busards, les Faucons... (cf. Fiche « les rapaces »)

### 5 : Plantation de peuliers

Les plantations de Peupliers sont des boisements très artificiels. Ils sont d'un intérêt écologique faible. En effet, ce sont des plantations monospécifiques (une seule espèce), le sous bois est souvent éliminé pour favoriser la croissance des arbres. De plus ces plantations ont souvent lieu dans des zones humides et remplacent alors des prairies dont la biodiversité est bien plus grande aussi bien au niveau de la flore que de la faune. Ces prairies sont d'ailleurs en voie de raréfaction dans la région, souvent considérées par l'Homme comme inutiles. Certains oiseaux se contentent cependant de ce type de boisement comme les corneilles, choucas ou encore le Lorient.

### Le canal de la Sambre à l'Oise et ses rives.

Le canal traverse la commune en y pénétrant par l'est, puis remontant vers le nord au bout d'un kilomètre. L'écluse du bois de l'abbaye, non utilisée actuellement, forme un barrage en son milieu.

À ce niveau, plusieurs plantes sont recensées, notamment la Morène qui ressemble à un petit Nénuphar et des Callitriches.

Sur les berges au nord de l'écluse, une roselière se développe sur quelques mètres de largeur dans lesquelles s'insère le chemin de halage. Aucune plante patrimoniale n'a été observée dans cette végétation trop régulièrement fauchée.



### **Focus: Cours d'eau**

*Les cours d'eau sont des lieux importants car ils permettent le développement et les déplacements de nombreuses espèces animales (poissons, amphibiens, insectes par les larves notamment, oiseaux qui nichent à proximité de l'eau...), mais aussi végétales par le transport des graines par exemple). Les berges sont aussi des lieux d'accueil de nombreuses espèces. Les berges trop abruptes des canaux ne favorisent pas un fonctionnement écologique optimal (transition terre/eau trop rapide)*

### **Ruisseau de Gourgouche, ses berges et les fossés**

Le ruisseau de Gourgouche est un ruisseau dans la continuité du ruisseau de l'Abbaye qui traverse Mazinghien. Il est peu courant et rejoint le Canal de la Sambre à l'Oise.

Aucune espèce patrimoniale n'a été trouvée dans le ruisseau.

Certaines prairies qui bordent le ruisseau sont plus humides et permettent une diversité d'habitats, bien qu'ils soient assez dégradés.

On y trouve tout de même dans les zones les plus abritées certaines espèces patrimoniales comme l'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*). Une meilleure gestion du cours d'eau (moins d'intrants agricoles, rétablissement du cours...) pourrait favoriser plusieurs autres espèces protégées.

La Balsamine de l'Himalaya, plante invasive, a été observée sur les berges du cours d'eau au niveau du village. Il serait bon de la détruire, le cours d'eau étant un vecteur de dispersion des graines (voir fiche « plantes exotiques invasives »).

Illustration 18: Petite tortue (*Aglais urticae*) - Manuel PIROT, CEN 2012



Illustration 19: Le Scirpe des bois, (*Scirpus sylvaticus*) Une plante des prairies humides qui se retrouve sur les berges des cours d'eau.

## Accotements routiers



Illustration 21: Accotement routier de type prairial, Manuel PIROT, CEN 2012

Ainsi, on y observe la dominance d'**espèces favorisées par les sols riches** comme la Grande ortie (*Urtica dioica*), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), le Lamier blanc (*Lamium album*) et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

Ces espèces sont accompagnées d'**espèces rudérales** comme la Capselle

Bourse à Pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), le Myosotis des champs (*Myosotis arvensis*), ou encore le Brome stérile (*Bromus sterilis*).

Les **espèces supportant les piétinement** sont aussi présentes avec le Grand plantain (*Plantago major*), le Pâturin annuel (*Poa annua*), la Matricaire discoïde (*Matricaria discoidea*) dont les fleurs ont l'odeur de camomille.

Des **espèces plus forestières**, comme notamment la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), le Fraisier sauvage (*Fragaria vesca*) et quelques Ronces (*Rubus* sp.) sont parfois présentes. Cette communauté a été observée à proximité de la ferme de Jonc de Mer. Dans les fossés de bords de routes, on trouve certaines plantes hydrophiles (qui aiment l'eau) comme l'Epilobe hérissée (*Epilobium hirsutum*) ou la Scrophulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*).

Enfin **les zones moins dégradées regroupent des communautés de plantes prairiales** comme la Grande marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), le Plantain lanceolé (*Plantago lanceolata*); différents trèfles (*Trifolium repens* et *Trifolium pratense*), la Centaurée jacée (*Centaurea jacea*), le Vulpin des prés (*Alopecurus pratensis*).

**La biodiversité est plus grande dans les zones où la fréquences des fauches est moins importante.**

### Focus :

Une plante très rare et protégée régionalement a été trouvée au bord de la route menant à la ferme du bois de Ribeaucourt et sur le talus de bord de la route menant à Mazinghien. Il s'agit de la Campanule fausse-raiponce (*Campanula rapunculoides*). Cet accotement routier devrait faire l'objet d'une gestion particulière impliquant moins de fauche.

### Focus : les bords de route

Dans l'ensemble les communautés des accotements routiers sont assez banales. Cela est dû aux rejets des véhicules mais surtout à la fertilisation des cultures et apports de fumures dans les pâtures, ainsi qu'à la fréquence fauchées trop élevée (jusqu'à 7 par an).

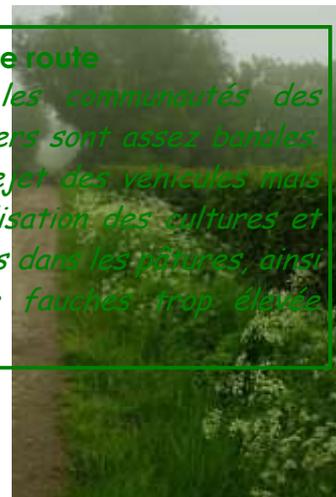


Illustration 20: Accotement routier eutrophisé (trop riche), Manuel PIROT, CEN 2012

## Enjeux ponctuels

### Mares

Comme il a été indiqué plus haut, les mares sont d'une grande importance pour la biodiversité. Le Triton crêté a été observé sur la commune ce qui montre que **la densité de mares sur le territoire est satisfaisant**. Certaines d'entre-elles sont néanmoins de qualité médiocre de par une fréquentation trop importante par le bétail. La pause de clôture sur une partie des berges ou l'installation de pompes à museau pourrait leur être bénéfiques. Le paragraphe les concernant est à la section « zones à enjeu régional », et une fiche en annexe est consacrée à ce thème.

## Cas particulier

### Propriété de M. Sauvage

La propriété de M. Sauvage comporte de trois étangs, deux dédiés à la pêche et/ou à la chasse et entre les deux, un étang plus naturel. Un chemin est régulièrement entretenu pour faire le tour des plans d'eau. Plusieurs petits boisements entourent les étangs et une peupleraie prochainement exploitée se situe à l'est des étangs.

Ce site semble être **une zone propice aux libellules** qui sont nombreuses autour de l'étang du milieu. L'Agrion mignon, espèce patrimoniale y a été observé.

Au niveau de la flore, **5 plantes patrimoniales** ont été trouvées comme le Scirpe des bois le long de l'aulnaie qui borde le second étang, l'Achillée sternutatoire, la Bistorte et la Saxifrage granulée sur les berges du troisième étang. Le Sénéçon de Fuchs a été trouvé dans la peupleraie ainsi que sur les talus qui séparent cette zone du canal de la Sambre. Au nord de la parcelle, derrière le troisième étang se développe une mégaphorbiaie/cariçaie, formation de plantes hautes (1,5 à 2m de haut) peu représentée sur le reste de la commune. De nombreux passereaux ont été vus dans ce secteur. La description de la peupleraie localisée à l'est des étangs est l'objet d'un paragraphe précédent.

**L'ensemble de ces caractéristiques confère à ce site un enjeu patrimonial et écologique important.** Cependant, on y observe aussi une grosse zone sur le talus côté canal où s'épanouit la Renoué du Japon, plante invasive dont il est très difficile de se débarrasser. D'autre part, les étangs empoisonnés pour des raisons piscicoles ne sont pas favorables à un fonctionnement écologique naturel. On y trouve peu de plantes patrimoniales et insectes. La gestion des berges pourrait aussi être améliorée pour augmenter la biodiversité, la fonctionnalité et la valeur paysagère du site.

**Ces quelques ajustement permettraient ainsi montrer de manière concrète qu'il est possible d'allier biodiversité et occupation du site par l'agriculture.**

## Potentialités écologiques sur la commune de Rejet-de-Beaulieu: **Préservation et amélioration de l'état écologique de la Commune**

### **Outils :**

Dans le but d'améliorer l'état écologique de la commune, **plusieurs outils** existent. Selon les besoins identifiés, un ou plusieurs de ces outils pourront être utilisés. Il s'agit en premier lieu des **mesures agroenvironnementales MAET**. Rejet-de-Beaulieu fait partie du territoire Eaux Avesnois et à ce titre, les agriculteurs intéressés pourront solliciter des aides pour un panel de mesures prédéfinies. On se référera alors à la notice éditée par la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer « Nord ») <sup>1</sup>

**Le PNR est un acteur de l'amélioration de l'état écologique de son territoire.** Il peut jouer un rôle de conseil, de médiateur, de soutien dans la mise en place des MAET, la réalisation de chantier de lutte contre les espèces invasives...

Sur certains secteurs, **le Conservatoire d'espaces naturels du nord et du Pas-de-Calais peut intervenir**, sous forme de conseil de gestion par exemple.

Dans les tableaux qui suivent, sont repris les différentes entités avec leur niveau d'enjeu. Pour chaque entité, les menaces sont décrites dans la deuxième colonne. La troisième colonne présente les mesures qui peuvent être prise afin de préserver, d'améliorer la situation écologique de la zone.

### **Grands axes d'actions à mettre en place**

D'une manière générale, trois mesures principales pourraient être prises afin d'améliorer la qualité écologique de la commune et ainsi augmenter la biodiversité sur le territoire :

**Modifier les pratiques agricoles**, notamment en diminuant les charges de pâturage, et en limitant les intrants permettrait un retour d'une plus grande biodiversité dans les prairies.

**Adopter un mode de gestion extensif du bocage** en favorisant les haies hautes augmenterait de façon significative la biodiversité. Plusieurs études, notamment réalisées par le Parc ont montré que ce mode de gestion permet d'augmenter le nombre de plantes, d'insectes (auxiliaires des cultures, pollinisateurs) ou encore d'oiseaux. De plus, le rendement des cultures est généralement augmenté par ce mode de gestion. Le parc peut aider les agriculteurs à la plantation de nouvelles haies.

Finalement, **l'entretien des mares**, source de biodiversité est essentiel. La création de nouvelles mares est envisageable dans l'ouest de la commune. Le parc peut être un soutien pour ce type d'actions.

<sup>1</sup> [http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2012\\_MAE\\_NP\\_annexe\\_09\\_02\\_notice\\_territoire\\_NP\\_AVE2\\_cle0531f2.pdf](http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2012_MAE_NP_annexe_09_02_notice_territoire_NP_AVE2_cle0531f2.pdf)

**Zone à enjeu régional. (EN ORANGE)**

**11, 12, 13 : Prairies remarquables**

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Enrichissement du sol et pollution des eaux	Intrants dans les cultures adjacentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAET sur les cultures adjacentes NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> </ul>
Destruction des habitats	Surpâturage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression du pâturage équin, remplacement par un pâturage extensif ovin, caprin ou bovin.</li> <li>• Conseil de gestion possible par le CEN.</li> </ul>
Fermeture du milieu ==> perte de biodiversité patrimoniale du site	Embroussaillage	Conseil par le CEN

**Mares réseau de mares**

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Pollution des eaux	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAET sur les cultures. NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> <li>• MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li> </ul>
Disparition	Comblement naturel ou volontaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation</li> <li>• MAET Mares prairiales : NP_AVE2_PE1</li> <li>• Programme de restauration du Parc               <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Clôture partielle ou totale des mares.</li> <li>◦ Installation de systèmes d'abreuvement</li> </ul> </li> </ul>
Destruction des berges	Bétail	

## Zones à enjeu PNR. (EN VERT)

### Bocage

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Disparition des haies	Arrachage, entretien inadapté	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation</li><li>• MAET pour entretien du linéaire de haies : NP_AVE2_HA1, NP_AVE2_HA2, NP_AVE2_HA3, NP_AVE2_HA14</li></ul>

### Contre-fossé

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Dérangement	fréquentation	<ul style="list-style-type: none"><li>• sensibilisation</li></ul>
Destruction des végétations de berge et de la ripisylve	Entretien des accès aux cabanes et à l'eau	<ul style="list-style-type: none"><li>• sensibilisation</li></ul>
Perte de biodiversité	Empoisonnement (non constaté)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter l'empoisonnement</li></ul>
Pollution des eaux	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"><li>• MAET sur les cultures. NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li><li>• MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li></ul>

### 6 : Ripisylve

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Pas de menace identifiée sur la partie boisée		<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

## Zones à enjeu Local. (EN JAUNE)

### 1,2,3 : Prairies en gestion intensive

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Enrichissement du sol et pollution des eaux	Quantité d'intrants trop importante	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li> </ul>
Perte de la diversité floristique	Gestion intensive des prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1, NP_AVE2_HE2 et NP_AVE2_HE3</li> </ul>
Disparition des prairies	Retournement des prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation Rappel de la Loi. Interdiction de retourner des parcelles en zones humides.</li> </ul>

### Canal de la Sambre et ses berges

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Pollution des eaux	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAET sur les cultures. NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> <li>MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li> </ul>
Perte de biodiversité	Fauche trop fréquente le long du chemin de halage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil du PNRA afin d'évaluer la possibilité d'élargir la largeur de la zone non fauchée le long du chemin de halage.</li> </ul>

### 4 : Friches

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Fermeture du milieu ==> perte de l'intérêt écologique du site	Embossaillement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fauche ou pâturage extensif</li> </ul>
Disparition	Remplacement par des culture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation</li> </ul>
Invasion par des plantes autochtone	Prolifération de plantes invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya, solidage...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation du public</li> <li>Surveillance locale</li> <li>Intervention des services municipaux ou chantier du PNR</li> </ul>

### Ruisseau de Gourgouche, ses berges et les fossés

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Pollution des eaux	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAET sur les cultures. NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> <li>• MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li> <li>• Respect des bandes enherbées sur une largeur de 5m.</li> </ul>
Comblement	Gestion inappropriée comblement naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration hydromorphologique ==&gt; SAGE</li> </ul>

### Accotements routiers

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Enrichissement du sol	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAET sur les cultures. NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> <li>• MAET sur les prairies: NP_AVE2_HE1 et NP_AVE2_HE2</li> <li>• Respect des bandes enherbées sur une largeur de 5m.</li> </ul>
Banalisation de la flore	Fauches trop fréquentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le nombre de fauches à 2 par an au maximum en dehors du centre du village.</li> </ul>
Invasion par des plantes autochtones non	Prolifération de plantes invasives (Renouée du japon, Balsamine de l'Himalaya, solidage...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du public</li> <li>• Surveillance locale</li> <li>• Intervention des services municipaux ou chantier du PNR</li> </ul>

### Jardins :

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Perte de biodiversité	Haies monospécifiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil du PNRA, programme plantons le décor</li> </ul>
Perte de biodiversité	Plantation d'espèces exotiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil du PNRA</li> </ul>
Pollution des sols et de l'eau	Utilisation de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil du PNRA</li> </ul>

## 5 : Plantations de Peupliers

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Perte de biodiversité	Monoculture d'arbre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil du PNRA</li> <li>• Exploitation puis remplacement par boisement diversifié. Essences à choisir en fonction du milieu.</li> </ul>
Retournement des prairies	Remplacement des prairies les moins « productives » par des plantations. Surtout en milieu humide	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation</li> </ul>



Illustration 24: Prairie humide et rivière à proximité de la Sambre



Illustration 25: Flandre et herbier à Nénuphar jaune

**les sans enjeu écologique particulier. (HACHURES)**

**Zones de culture**

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
enrichissement du sol	Intrants sur cultures et prairies	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAET sur les cultures NP_AVE2_GC1, NP_AVE2_GC2</li> </ul>
Perte des structures paysagères	Arrachage des haies Comblement des mares	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAET Haies NP_AVE2_HA1, NP_AVE2_HA2, NP_AVE2_HA3, NP_AVE2_HA14</li> <li>MAET Mares NP_AVE2_HA1, NP_AVE2_PE1</li> </ul>

**Cas particulier**

**Propriété de M. Sauvage**

Menace écologique	Cause	Outils envisageables
Perte de biodiversité	Plantation de Peupliers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil du PNRA, de l'ONF pour planter des espèces locales après exploitation des Peupliers.</li> <li>Conservation du sous bois (présence du Sénéçon de Fuchs.)</li> </ul>
Perte de biodiversité	Fauche trop fréquente des berges	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil du PNRA pour la conservation d'une bande de végétation plus large autour des plans d'eau</li> </ul>
Perte de biodiversité	Empoisonnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éviter l'empoisonnement, surtout dans l'étang central</li> </ul>
Perte de biodiversité	Présence de la Renouée du Japon	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil du PNRA pour trouver une méthode d'élimination et éviter la propagation.</li> </ul>

# Quelques photos



Illustration 26: Anax empereur - Manuel  
PIROT, CEN 2012



Illustration 31: Chenille d'Euproctis similis un  
papillon de nuit rare en région - Manuel  
PIROT, CEN 2012



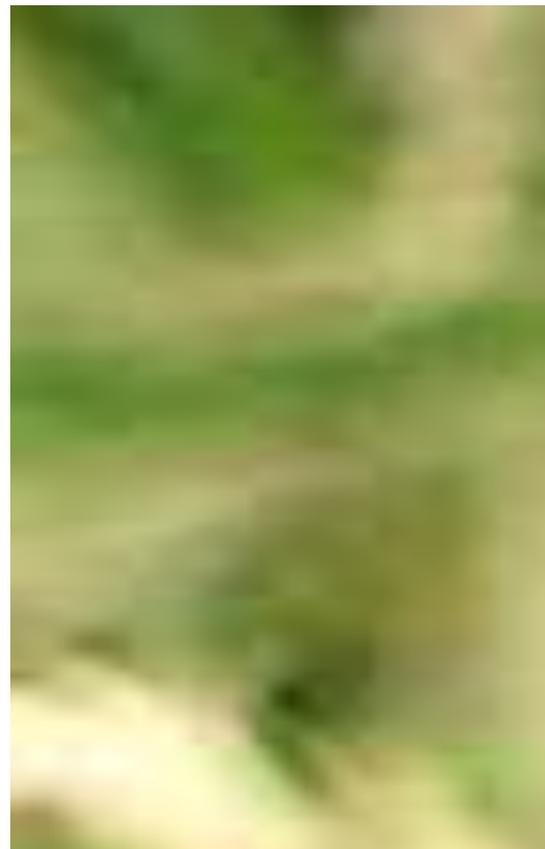
Illustration 28: Oenanthe fistuleuse -  
Manuel PIROT, CEN 2012



Illustration 27: Sympteryx conquin - Manuel  
PIROT, CEN 2012



*Illustration 33:*  
*Prairie humide et Lychnis fleur de coucou*  
*blanche - Manuel PIROT, CEN 2012.*



## **Annexes**

### **Liste des espèces**

**Inventaire de la Flore**

**Inventaire de la Faune**

**oiseaux**

**amphibiens**

**libellules (odonates)**

**papillons de jour (rhopalocères)**

**criquets, sauterelles (orthoptères)**

**mammifères**

### **Fiches descriptives**

**Fiches milieux :**

**Les haies et le bocage**

**Les étangs et mares prairiales**

**Les systèmes prairiaux**

**Les plantes exotiques invasives**

**Fiches Faune :**

**Les rapaces**

**La Pie-grièche écorcheur**

**Le Triton crêté**

**Fiches Flore :**

**La Stellaire des marais**

**La Véronique à écusson**

## Listes d'espèces.

Espèces patrimoniales

### inventaire floristique (297 espèces)

Rareté en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2005) :

- ◆ E : Exceptionnel
- ◆ RR : très Rare
- ◆ R : Rare
- ◆ AR : Assez Rare
- ◆ PC : Peu Commun
- ◆ AC : Assez Commune
- ◆ C : Commune
- ◆ CC : Très Commune

Menace en région Nord-Pas de Calais (TOUSSAINT B. et al., 2005) :

- ◆ Ex : taxon éteint
- ◆ Ex ? : taxon présumé éteint
- ◆ EW : taxon éteint à l'état sauvage
- ◆ EW ? : taxon présumé éteint à l'état sauvage
- ◆ CR : taxon gravement menacé d'extinction
- ◆ EN : taxon menacé d'extinction
- ◆ VU : taxon vulnérable
- ◆ CD : taxon dépendant des mesures de conservation
- ◆ NT : taxon quasi menacé
- ◆ LC : taxon de préoccupation mineure

**P : Protection :**

- ◆ R1 : protection régionale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 1/04/1991
- ◆ N1 : protection nationale, taxon protégé au titre de l'arrêté du 20/01/1982 modifié le 31/08/1995

**LR: Liste rouge :**

- ◆ R : espèce inscrite à la liste rouge régionale des plantes menacées

Nom latin du taxon avec descripteur	Nom vernaculaire du taxon	Rareté	Menace	P	Intérêt patrim. NPC
<i>Abies alba</i> Mill., 1768	Sapin pectiné,	#	NA	0	Non
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraise	CC	LC	0	Non
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	CC	LC	0	Non
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille,	CC	LC	0	Non
<i>Achillea ptarmica</i> L., 1753	Achillée sternutatoire	AC	NT	R1	Oui
<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Pogagraire	CC	LC	0	Non
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine	C	LC	0	Non

<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géant	C	LC	0	Non
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	CC	LC	0	Non
<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante	C	LC	0	Non
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau	C	LC	0	Non
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx	C	LC	0	Non
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	CC	LC	0	Non
<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	C	LC	0	Non
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs	CC	LC	0	Non
<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	C	LC	0	Non
<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753		CC	LC	0	pp
<i>Anemone nemorosa</i> L., 1753	Anémone des bois	C	LC	0	Non
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage	C	LC	0	Non
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	C	LC	0	Non
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois	CC	LC	0	Non
<i>Apera spica-venti</i> (L.) P.Beauv., 1812	Jouet-du-Vent	C	LC	0	Non
<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Alchémille des champs	AC	LC	0	Non
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	Ache nodiflore	C	LC	0	Non
<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Arabette de thalius	C	LC	0	Non
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	C	LC	0	Non
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Bardane à petites têtes	CC	LC	0	Non
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	CC	LC	0	pp
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé	CC	LC	0	pp
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	CC	LC	0	Non
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tâcheté,	CC	LC	0	Non
<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue des murailles	CC	LC	0	Non
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles	AC	LC	0	Non
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	C	LC	0	Non
<i>Atriplex patula</i> L., 1753	Arroche étalée	CC	LC	0	Non
<i>Atriplex prostrata</i> Boucher ex DC., 1805	Arroche hastée	C	LC	0	Non
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine du Nord	CC	LC	0	Non
<b><i>Barbarea intermedia</i> Boreau, 1840</b>	<b>Barbarée intermédiaire</b>	<b>AR</b>	<b>LC</b>	<b>0</b>	<b>Oui</b>
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette	CC	LC	0	Non
<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	Bident trifolié	AC	LC	0	Non
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	C	LC	0	Non
<i>Brassica napus</i> L., 1753	Colza	C	NA	0	Non
<i>Brassica nigra</i> (L.) W.D.J.Koch, 1833	Moutarde noire, Chou noir	AC	LC	0	Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou	CC	LC	0	pp
<b><i>Bromus racemosus</i> L., 1762</b>	<b>Brome en grappe</b>	<b>AR</b>	<b>NT</b>	<b>0</b>	<b>Oui</b>
<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	Brome stérile	CC	LC	0	Non
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Racine-vierge	CC	LC	0	Non
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David	C	NA	0	Non

<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide épigéios	C	LC	0	Non
<i>Callitriche</i> L., 1753		R	LC	R1	Oui
<i>Callitriche platycarpa</i> Kütz., 1842	Callitriche à fruits plats	AC	LC	0	Non
<i>Caltha palustris</i> L., 1753	Populage des marais	AC	LC	0	Non
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R.Br., 1810	Liseron des haies	CC	LC	0	Non
<i>Campanula rapunculoides</i> L., 1753	Campanule fausse-raiponce	RR	VU	0	Oui
<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur	CC	LC	0	Non
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée	CC	LC	0	Non
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	C	LC	0	pp
<i>Carduus crispus</i> L., 1753	Chardon crépu	C	LC	0	Non
<i>Carduus tenuiflorus</i> Curtis, 1793	Chardon à petites fleurs	AR	LC	0	Non
<i>Carex acuta</i> L., 1753	Laïche aiguë, Laïche grêle	AR?	LC	0	Non
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche aiguë	AC	LC	0	Non
<i>Carex cuprina</i> (Sandor ex Heuff.) Nendtv. ex A.Kern., 1863	Laïche cuivrée	C	LC	0	pp
<i>Carex disticha</i> Huds., 1762	Laïche distique	AC	LC	0	Non
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	CC	LC	0	Non
<i>Carex ovalis</i> Gooden., 1794	Laïche des lièvres	PC	LC	0	Non
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laïche paniculée	AC	LC	0	Non
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	AC	LC	0	Non
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	C	LC	0	Non
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787	Laïche à bec	R	VU	0	Oui
<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laïche des renards	R	NT	R1	Oui
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme, Charmille	CC	LC	0	Non
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée	CC	LC	0	Non
<i>Cerastium fontanum</i> Baumg., 1816	Céraïste commune	CC	LC	0	Non
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraïste aggloméré	CC	LC	0	Non
<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornifle nageant	AC	LC	0	Non
<i>Chaenorrhinum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linairé	C	LC	0	Non
<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Herbe à la verrue, Éclairé	CC	LC	0	Non
<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc	CC	LC	0	Non
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	CC	LC	0	Non
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse des maraicher	C	LC	0	Non
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	C	LC	0	Non
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun	CC	LC	0	Non
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des haies	CC	LC	0	Non
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Conyze du Canada	CC	NA	0	Non
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	CC	LC	0	Non
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier	CC	LC	0	Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	CC	LC	0	Non
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire	CC	LC	0	Non
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaillet croïsette	AC	LC	0	Non

<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	C	LC	0	Non
<i>Dactylis glomerata</i> f. <i>aprica</i> Podp., 1902	Dactyle d'Espagne	CC	LC	0	Non
<i>Dactylis glomerata</i> L. subsp. <i>glomerata</i>	Pied-de-poule	CC	LC	0	Non
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage	CC	LC	0	pp
<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespiteuse	C	LC	0	Non
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine	AC	LC	0	Non
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère	C	LC	0	Non
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	CC	LC	0	Non
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Pied-de-coq	C	LC	0	Non
<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	AC	LC	0	Non
<i>Elymus repens</i> (L.) Gould, 1947	Chiendent rampant	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	C	NA	0	Non
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreb., 1771	Épilobe à petites fleurs	CC	LC	0	Non
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée	CC	LC	0	Non
<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles	C	LC	A2<>6; C(1)	pp
<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs	CC	LC	0	Non
<i>Equisetum palustre</i> L., 1753	Prêle des marais	C	LC	0	Non
<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	Drave printanière	CC	LC	0	Non
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Bonnet-d'évêque	C	LC	0	Non
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	CC	LC	0	Non
<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette	AC	LC	0	Non
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin	CC	LC	0	Non
<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette	CC	LC	0	Non
<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Renouée liseron	CC	LC	0	Non
<i>Fallopia japonica</i> (Houtt.) Ronse Decr., 1988	Renouée du Japon	CC	NA	0	Non
<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	Fétuque roseau	CC	LC	0	Non
<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	AC	LC	0	Non
<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge	CC	LC	0	pp
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés	C	LC	0	Non
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage	C	LC	0	Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun	CC	LC	0	Non
<i>Galeopsis tetrahit</i> L., 1753	Galéopsis tétrahit	CC	LC	0	Non
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga cilié	C	NA	0	Non
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	CC	LC	0	Non
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun	CC	LC	0	pp
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	C	LC	0	Non
<i>Galium uliginosum</i> L., 1753	Gaillet aquatique	AR	NT	0	Oui
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune	AC	LC	0	pp
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé	CC	LC	0	Non

<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium à feuilles molles	CC	LC	0	Non
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	C	LC	0	Non
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	Géranium des Pyrénées	C	NA	0	Non
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	CC	LC	0	Non
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune,	CC	LC	0	Non
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	CC	LC	0	Non
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante	C	LC	0	Non
<i>Glyceria maxima</i> (Hartm.) Holmb., 1919	Glycérie aquatique	AC	LC	0	Non
<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides	C	LC	0	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	CC	LC	0	Non
<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Berce commune	CC	LC	0	pp
<i>Hieracium pilosella</i> L., 1753	Piloselle	C	LC	0	Non
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse,	CC	LC	0	Non
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpant	C	LC	0	Non
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Hydrocharis morène	AR	NT	0	Oui
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes	C	LC	0	Non
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	CC	LC	0	Non
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	PC	NA	0	Non
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore	C	LC	0	Non
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à tépales aigus	PC	LC	0	Non
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants	C	LC	0	Non
<i>Juncus bufonius</i> L., 1753	Jonc des crapauds	C	LC	0	Non
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	AC	LC	0	Non
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	CC	LC	0	Non
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	CC	LC	0	Non
<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole	CC	LC	0	Non
<i>Lamiastrum galeobdolon</i> (L.) Ehrend. & Polatschek, 1966	Lamier Galéobdolon	RR	NA	0	Non
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche	CC	LC	0	Non
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	CC	LC	0	Non
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune	CC	LC	0	Non
<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	CC	LC	0	Non
<i>Lemna gibba</i> L., 1753	Lentille d'eau bossue	PC	LC	0	Non
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	C	LC	0	Non
<i>Leontodon autumnalis</i> L., 1753		C	LC	0	Non
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	CC	LC	0	Non
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troëne, Raisin de chien	CC	LC	0	Non
<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linaire commune	CC	LC	0	Non
<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Ivraie multiflore	C	NA	0	Non
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace	CC	LC	0	Non
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois	C	LC	0	Non
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé,	CC	LC	0	Non

<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotus des marais	C	LC	0	Non
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe	C	LC	0	Non
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire	C	LC	0	Non
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	AC	LC	0	Non
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune,	C	LC	0	Non
<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	AC	LC	0	Non
<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre	C	LC	0	Non
<i>Matricaria discoidea</i> DC., 1838	Matricaire fausse-camomille	CC	NA	0	Non
<i>Matricaria maritima</i> L., 1753	Matricaire maritime	CC	LC	0	pp
<i>Matricaria recutita</i> L., 1753	Matricaire camomille	CC	LC	0	Non
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	CC	LC	0	Non
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot officinal	AC	LC	0	Non
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	C	LC	0	Non
<i>Myosotis arvensis</i> Hill, 1764	Myosotis des champs	CC	LC	0	Non
<i>Myosotis laxa</i> subsp. <i>cespitosa</i> (Schultz) Hyl. ex Nordh., 1940	Myosotis cespiteux	AC	LC	0	Non
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis des marais	C	LC	0	Non
<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique	C	LC	0	Non
<i>Nasturtium officinale</i> R.Br., 1812	Cresson des fontaines	C	LC	0	Non
<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune	PC	LC	0	Non
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	PC	NT	0	Oui
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot	CC	LC	0	Non
<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles,	E?	NA	0	Non
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé	C	LC	0	Non
<i>Persicaria amphibia</i> (L.) Gray, 1821	Persicaire flottante	CC	LC	0	Non
<i>Persicaria bistorta</i> (L.) Samp., 1913	Langue de Boeuf, Biistorte	R	NT	R1	Oui
<i>Persicaria lapathifolia</i> (L.) Delarbre, 1800		CC	LC	0	Non
<i>Persicaria maculata</i> (Raf.) Á.Löve & D.Löve, 1956	Renouée Persicaire	CC	LC	0	Non
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821	Renouée Persicaire	CC	LC	0	Non
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau	CC	LC	0	Non
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	CC	LC	0	Non
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud., 1840	Roseau	C	LC	0	Non
<i>Picea abies</i> (L.) H.Karst., 1881	Épicéa commun	?	NA	0	Non
<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	C	LC	0	pp
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	CC	LC	0	Non
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur	CC	LC	0	Non
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	CC	LC	0	Non
<i>Poa pratensis</i> All., 1785		CC	LC	0	Non
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun	CC	LC	0	Non
<i>Polygonatum multiflorum</i> (L.) All., 1785	Sceau de Salomon multiflore	C	LC	0	Non
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux	CC	LC	0	Non
<i>Persicaria maculosa</i> S.F. Gray	Renouée Persicaire	CC	LC	0	Non

<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	AC	LC	0	Non
<i>Potamogeton pectinatus</i> L., 1753	Potamot de Suisse	AC	LC	0	Non
<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Potentille des Oies	CC	LC	0	Non
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	CC	LC	0	Non
<i>Potentilla sterilis</i> (L.) Garcke, 1856	Potentille faux fraisier	C	LC	0	Non
<i>Primula elatior</i> (L.) Hill, 1765	Primevère élevée	C	LC	0	Non
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	CC	LC	0	Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier	CC	LC	0	Non
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire printanière, Ficaire	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flammette	AC	LC	0	Non
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	CC	LC	0	Non
<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérate	C	LC	0	Non
<i>Ranunculus trichophyllus</i> Chaix, 1785	Renoncule à feuilles capillaires	AR	NT	0	Oui
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle	CC	LC	0	Non
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge	PC	NA	0	Non
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	AC	LC	0	Non
<i>Rorippa sylvestris</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe des forêts	AC	LC	0	Oui
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	CC	LC	0	Non
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	#	#	0	#
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	Oseille des prés	CC	LC	0	Non
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	CC	LC	0	Non
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	Patience d'eau	AC	LC	0	Non
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	0	Non
<i>Sagina apetala</i> Ard., 1763	Sagine apétale	CC	LC	0	Non
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	CC	LC	0	Non
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	CC	LC	0	Non
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	CC	LC	0	Non
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	C	LC	0	Non
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	AR	LC	0	Non
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	CC	LC	0	Non
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé	AR	EN	R1	Oui
<i>Scirpus sylvaticus</i> L., 1753	Scirpe des bois	AC	LC	R1	Oui
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753	Scrofulaire aquatique	C	LC	0	Non
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	C	LC	0	Non
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire à casque	AC	LC	0	Non
<i>Sedum telephium</i> L., 1753	Herbe de saint Jean	PC	LC	0	Non
<i>Senecio aquaticus</i> Hill, 1761	Sénéçon aquatique	PC	LC	0	Oui
<i>Senecio jacobaea</i> L., 1753	Sénéçon jacobé	CC	LC	0	Non
<i>Senecio ovatus</i> (P.Gaertn., B.Mey. & Scherb.)	Sénéçon de Fuchs	PC	LC	0	Oui

<i>Willd., 1803</i>					
<i>Senecio vulgaris L., 1753</i>	Séneçon commun	CC	LC	0	Non
<i>Silene dioica (L.) Clairv., 1811</i>	Compagnon rouge	C	LC	0	Non
<i>Silene flos-cuculi (L.) Clairv., 1811</i>	Fleur de coucou	C	LC	0	Non
<i>Silene vulgaris (Moench) Garcke, 1869</i>	Silène enflé	AC	LC	R1p	pp
<i>Sisymbrium officinale (L.) Scop., 1772</i>	Sisymbre officinal	CC	LC	0	Non
<i>Solanum dulcamara L., 1753</i>	Douce amère	CC	LC	0	Non
<i>Solanum nigrum L., 1753</i>	Morelle noire	CC	LC	0	Non
<i>Sonchus asper (L.) Hill, 1769</i>	Laiteron rude	CC	LC	0	Non
<i>Spirodela polyrhiza (L.) Schleid., 1839</i>	Spirodèle à plusieurs racines	PC	LC	0	Oui
<i>Stachys palustris L., 1753</i>	Épiaire des marais	C	LC	0	Non
<i>Stachys sylvatica L., 1753</i>	Épiaire des bois	CC	LC	0	Non
<i>Stellaria alsine Grimm, 1767</i>	Stellaire des sources	AC	LC	0	Non
<i>Stellaria graminea L., 1753</i>	Stellaire graminée	C	LC	0	Non
<i>Stellaria holostea L., 1753</i>	Stellaire holostée	C	LC	0	Non
<i>Stellaria media (L.) Vill., 1789</i>	Mouron des oiseaux	CC	LC	0	pp
<i>Stellaria palustris Retz., 1795</i>	Stellaire des marais	AR	NT	R1	Oui
<i>Symphytum officinale L., 1753</i>	Grande consoude	CC	LC	0	Non
<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Tanaisie commune	CC	LC	0	Non
<i>Taraxacum section Ruderalia</i>		CC	LC	0	Non
<i>Torilis japonica (Houtt.) DC., 1830</i>	Torilis faux-cerfeuil	CC	LC	0	Non
<i>Trifolium dubium Sibth., 1794</i>	Trèfle douteux	CC	LC	0	Non
<i>Trifolium pratense L., 1753</i>	Trèfle des prés	CC	LC	0	Non
<i>Trifolium repens L., 1753</i>	Trèfle rampant	CC	LC	0	Non
<i>Tussilago farfara L., 1753</i>	Tussilage, Pas-d'âne	CC	LC	0	Non
<i>Typha latifolia L., 1753</i>	Massette à larges feuilles	C	LC	0	Non
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Ortie dioïque, Grande ortie	CC	LC	0	Non
<i>Valeriana officinalis L., 1753</i>	Valériane officinale	C	LC	0	Non
<i>Valerianella locusta (L.) Laterr., 1821</i>	Mache doucette	AC	LC	0	Non
<i>Veronica anagallis-aquatica L., 1753</i>	Mouron aquatique	AC	LC	0	Non
<i>Veronica arvensis L., 1753</i>	Véronique des champs	CC	LC	0	Non
<i>Veronica beccabunga L., 1753</i>	Cresson de cheval	C	LC	0	Non
<i>Veronica chamaedrys L., 1753</i>	Véronique petit chêne	CC	LC	0	Non
<i>Veronica hederifolia L., 1753</i>	Véronique à feuilles de lierre	CC	LC	0	Non
<i>Veronica persica Poir., 1808</i>	Véronique de Perse	CC	NA	0	Non
<i>Veronica serpyllifolia L., 1753</i>	Véronique à feuilles de serpolet	C	LC	0	Non
<i>Viburnum lantana L., 1753</i>	Viorne mancienne	AC	LC	0	Non
<i>Viburnum opulus L., 1753</i>	Viorne obier	C	LC	0	Non
<i>Vicia cracca L., 1753</i>	Vesce cracca	CC	LC	0	Non
<i>Vicia hirsuta (L.) Gray, 1821</i>	Vesce hérissée	C	LC	0	Non

<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée	CC	LC	0	Non
<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	C	LC	0	Non
<i>Vicia tetrasperma</i> (L.) Schreb., 1771	Vesce à quatre graines, Lentillon	C	LC	0	pp
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche	C	LC	0	Non
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat	C	LC	0	Non

## Inventaire faunistique

**LRN** : Liste Rouge Nationale

- ◆ LC : Espèce de préoccupation mineure.
- ◆ NT : Espèce quasi-menacée
- ◆ VU : espèce vulnérables

**LRNn** : Liste Rouge National **nicheur** pour oiseaux

**LRR** : Liste Rouge Régionale

**RAR\_REG =Rareté**: Taux d'occupation du territoire régional en utilisant une maille de 25 ou 100 km<sup>2</sup>

- ◆ CC : Très commun
- ◆ C : Commun
- ◆ AC : Assez Commun
- ◆ PC : Peu commun
- ◆ AR : Assez rare
- ◆ R : rare
- ◆ RR : Très rare

**DO** : Directive « Oiseaux » n° 79/409 CE du 02/04/1979

- ◆ DO I = espèce inscrite à l'annexe I : espèce devant faire l'objet d'une protection spéciale.

## Inventaire de l'avifaune nicheuse (61 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRNn	LRRn	RAR_REG	DO	statut nicheur
<i>Accipiter nisus</i> (Linnaeus, 1758)	Épervier d'Europe	LC	NM	CC	0	possible
<i>Acrocephalus palustris</i> (Bechstein, 1798)	Rousserolle verderolle	LC	NM	CC	0	probable
<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvate	LC	D	CC	0	probable
<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Mésange à longue queue	LC	NM	CC	0	possible
<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	LC	D	CC	DO II	possible
<i>Alcedo vintsioides</i> Eydoux & Gervais, 1836	Martin pêcheur	LC	NM	CC	DO I	possible
<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	LC	NM	CC	DO II;DO III	possible
<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche	LC	D	CC	0	possible
<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	LC	NM	CC	0	probable
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	VU	NM	CC	0	possible
<i>Carduelis carduelis</i> (Linnaeus, 1758)	Chardonneret élégant	LC	NM	CC	0	possible

<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	LC	NM	CC	0	probable
<i>Certhia brachydactyla</i> C.L. Brehm, 1820	Grimpereau des jardins	LC	NM	CC	0	probable
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	LC	NM	CC	DO II;DO III	probable
<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	LC	NM	CC	DO II	probable
<i>Corvus monedula monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	LC	NM	CC	DO II	possible
<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	Caille des blés	LC	NM	CC	DO II	possible
<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	LC	NM	CC	0	probable
<i>Delichon urbicum</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle des fenêtres	LC	NM	CC	0	certain
<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	LC	NM	CC	0	probable
<i>Emberiza calandra</i> Linnaeus, 1758	Bruant proyer	NT	NM	CC	0	possible
<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	NT	D	CC	0	probable
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	LC	NM	CC	0	possible
<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	LC	NM	CC	0	possible
<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	LC	NM	CC	0	probable
<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foulque macroule	LC	NM	CC	DO II;DO III	possible
<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau	LC	NM	CC	DO II	possible
<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	LC	NM	CC	DO II	possible
<i>Hippolais polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs polyglotte,	LC	NM	CC	0	possible
<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique	LC	D	CC	0	certain
<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	LC	VU	AR	DO I	possible
<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Rossignol philomèle	LC	NM	CC	0	probable
<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	0	0	CC	0	probable
<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe	LC	NM	CC	0	possible
<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	0	0	0	0	probable
<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	LC	NM	CC	0	probable
<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	0	0	0	0	probable
<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau friquet	NT	D	CC	0	possible
<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	Perdrix grise	LC	D	CC	DO II;DO III	probable
<i>Phasianus colchicus</i> Linnaeus, 1758	Faisan de Colchide	LC	0	0	DO II;DO III	probable
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	LC	NM	CC	0	probable
<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (Linnaeus, 1758)	Rougequeue à front blanc	LC	D	CC	0	certain
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	LC	NM	CC	0	probable
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	LC	NM	CC	DO II	possible
<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert	LC	D	CC	0	possible
<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	LC	NM	CC	0	probable
<i>Saxicola torquatus</i> (Linné, 1766)	Tarier pâtre	LC	D	CC	0	possible
<i>Sitta europaea</i> Linnaeus, 1758	Sittelle torchepot	LC	NM	CC	0	possible
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	LC	NM	CC	DO II	probable

<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	LC	D	CC	DO II	possible
<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	LC	NM	CC	DO II	probable
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	LC	NM	CC	0	probable
<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	LC	NM	CC	0	possible
<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	Fauvette grisette	NT	NM	CC	0	probable
<i>Sylvia curruca</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette babillarde	LC	NM	CC	0	probable
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	LC	NM	CC	0	Certain
<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	LC	NM	CC	0	probable
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	LC	NM	CC	DO II	probable
<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	LC	NM	CC	DO II	probable
<i>Tyto alba</i> (Scopoli, 1769)	Chouette effraie	LC	D	CC	0	probable
<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	LC	D	CC	DO II	possible

### Autres oiseaux rencontrés, non nicheurs. (13 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRNn	LRRn	RAR_REG	DO
<i>Actitis hypoleucos</i> Linnaeus, 1758	Chevalier guignette	LC	0	0	0
<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Canard chipeau	LC	VU	AR	DO II
<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	LC	L	AC	0
<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linnaeus, 1766)	Mouette rieuse	LC	L	PC	DO II
<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	LC	0	0	DO I
<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard des roseaux	VU	NM	C	DO I
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Busard Saint-Martin	LC	L	AC	DO I
<i>Casmerodius albus</i> (Linné, 1758)	Grande aigrette	NT			DO I
<i>Grus grus</i> (Linnaeus, 1758)	Grue cendrée	CR	0	0	DO I
<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	LC	L	RR	0
<i>Podiceps cristatus</i> (Linnaeus, 1758)	Grèbe huppé	LC	NM	CC	0
<i>Tadorna tadorna</i> (Linnaeus, 1758)	Tadorne de Belon	LC	0	AC	0
<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	0	0	0	0

## Inventaire des amphibiens (6 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	RAR_REG	DH
<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	LC	CC	0
<i>Ichthyosaura alpestris</i> (Laurenti, 1768)	Triton alpestre	LC	C	0
<i>Lissotriton vulgaris</i> (Linnaeus, 1758)	Triton ponctué	LC	C	0
<i>Pelophylax kl. esculenta</i> (Linnaeus, 1758)	Grenouille verte	LC	CC	0
<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	LC	CC	0
<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crêté	LC	AC	DH II;DH IV

## Inventaire des odonates (22 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG	AUTOCHTONIE
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	Aesche bleue	LC	LC	C	probable
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	Aesche mixte	LC	LC	C	/
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	Anax empereur	LC	LC	C	/
<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	Caloptéryx éclatant	LC	LC	AC	/
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	Caloptéryx vierge	0	LC	PC	/
<i>Chalcolestes viridis</i> (Vander Linden, 1825)	Leste vert	LC	LC	C	confirmé
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	Agrion jouvencelle	LC	LC	C	confirmé
<i>Coenagrion scitulum</i> (Rambur, 1842)	Agrion mignon	NT	LC	AC	possible
<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	Cordulie bronzée	LC	LC	AC	/
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	Crocothémis écarlate	LC	LC	C	/
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Portecoupe holarctique	LC	LC	C	possible
<i>Erythromma lindenii</i> (Sélys, 1840)	Naïade aux yeux bleus	LC	LC	AC	probable
<i>Erythromma najas</i> (Hansemann, 1823)	Naïade aux yeux rouges	LC	LC	AC	/
<i>Erythromma viridulum</i> (Charpentier, 1840)	Naïade au corps vert	LC	LC	C	possible
<i>Gomphus pulchellus</i> Selys, 1840	Gomphe gentil	LC	LC	AC	confirmé
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Ischnure élégante	LC	LC	CC	confirmé
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	Libellule déprimée	LC	LC	C	/
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	Orthétrum réticulés	LC	LC	CC	probable
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Pennipatte bleuâtre	LC	LC	AC	confirmé
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> (Sulzer, 1776)	Nymphe à corps de feu	LC	LC	C	/
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	Sympétrum sanguin	LC	LC	C	possible
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	Sympétrum strié	LC	LC	C	/

### Inventaire des Orthoptères : (7 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Chorthippus parallelus</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	4	0	CC
<i>Conocephalus fuscus</i> (Fabricius, 1793)	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	4	0	CC
<i>Leptophyes punctatissima</i> (Bosc, 1792)	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée	4	0	C
<i>Metrioptera roeselii</i> (Hagenbach, 1822)	Decticelle bariolée	4	0	AC
<i>Pholidoptera griseoptera</i> (De Geer, 1773)	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère	4	0	C
<i>Tetrix subulata</i> (Linnaeus, 1758)	Tétrix riverain, Tétrix subulé, Tétrix subulée,	4	0	AC
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte	4	0	C

### Inventaires des rhopalocères (papillons de jour) : (17 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite tortue	LC	0	C
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon du Jour	LC	0	CC
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore	LC	0	C
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit mars changeant	LC	0	AR
<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan	LC	0	C
<i>Araschnia levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carte géographique, Jaspé	LC	0	C
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun, Procris	LC	0	C
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Moutarde	LC	0	AR
<i>Limenitis camilla</i> (Linnaeus, 1764)	Petit sylvain	LC	0	AC
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil, Myrtille	LC	0	CC
<i>Ochlodes venatus</i> (Bremer & Grey, 1853)	Sylvaine	LC	0	C
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis, Argus des Bois	LC	0	CC
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du chou	LC	0	CC
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du navet	LC	0	CC
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Robert-le-diable	LC	0	C
<i>Pyronia tithonus</i> (Linnaeus, 1771)	Amaryllis	LC	0	C
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain, Amiral	LC	0	CC

### Inventaire des mammifères (6 espèces)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LRN	LRR	RAR_REG
<i>Capreolus capreolus</i> (Linnaeus, 1758)	Chevreuril européen, Chevreuril	LC	0	CC
<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	LC	0	CC
<i>Lepus europaeus</i> Pallas, 1778	Lièvre d'Europe	LC	0	PC
<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	NA a	0	CC
<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	NT	0	CC
<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	LC	I	C

## Fiches descriptives:

## Les haies et le bocage

### Définitions et enjeux

Les haies constituent l'élément paysager principal du bocage Avesnois.

Elles jouent un rôle

- **Agronomique** en tant que délimitation des parcelles, brise-vent, barrière contre l'érosion.
- **Écologique** comme corridor biologique, abri, lieu de nourrissage et de reproduction pour la faune et donc **cynégétique** quand la faune tient lieu de gibier
- **Paysager, esthétique** et donc **touristique**

La qualité d'une haie est fonction de sa capacité à assurer ces différentes fonctions.

### Les différents types de haies de l'Avesnois

Les haies sont constituées d'essences variées supportant bien la taille. On y rescence : l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Charme (*Carpinus betulus*), le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Sureau (*Sambucus nigra*), le Viorne lantane (*Viburnum lantana*), le Prunier noir (*Prunus spinosa*), des Rosiers (*Rosa canina*). Ces haies sont souvent colonisées par des plantes grimpantes tel que le Houblon (*Humulus lupulus*), le Liseron (*Calystegia sepium*), le Gaillet gratteron (*Galium aparine*), la Bryone dioïque (*Bryona dioica*) entre autres.

Les haies de l'Avesnois sont principalement de trois types :

On distingue les haies basses arbustives, les haies basses arborées et les haies hautes arborescentes.



Les **haies basses arbustives** sont des haies de moins de 2m de haut. Elles sont généralement étroites (1m) et taillée très régulièrement (taille ou broyage annuel). Ces haies peuvent souffrir de la fréquence de tailles et des méthodes de broyage employées. Elles sont alors « trouées » à la suite de la mort de certains individus.

Les **haies basses arborées** sont des haies basses arbustives dans lesquelles sont présents des arbres de grande taille (plus de 3 m).





Finalement les **haies hautes arborescentes** sont constituées de plusieurs strates de végétation : une strate arborées, une strate arbustives et une strate herbacée. Elle sont généralement denses et peu entretenues.

### biodiversité.

### Gestion du bocage et impact sur la

En 2011, le Parc a réalisé une étude sur l'impact des modes de gestion du bocage de l'Avesnois sur les communautés d'oiseaux nicheurs des haies.

On y distingue deux grand types de gestion des haies :

- un **mode de gestion intensif**, avec des haies basses, taillées sur les trois faces entourées de terres agricoles et de prairies ;
- un **mode de gestion extensif** avec un bocage composé majoritairement de haies hautes faiblement taillées, entourées de prairies.

Cette étude montre :

- **qu'un bocage géré de manière extensive accueille une communauté aviaire plus riche en abondance et plus diversifiée ;**
- **que la diversité en oiseaux augmente avec l'accroissement de la diversité de la haies ;**
- une « densité élevée de haies hautes dans le paysage semble favoriser l'installation d'espèces forestières alors qu'une densité plus élevées de haies basses semble favoriser les espèces des milieux agricoles. »

### Les haies et l'agriculture

Finalement, de nombreuses études montrent qu'en agriculture, les haies **augmentent de façon significative les rendements des cultures** en réduisant la casse par le vent des végétaux (feuilles, fruits), en régulant les températures, augmentant la quantité de pollinisateurs

et ce sur des distances allant jusqu'à dix fois la taille de la haie.

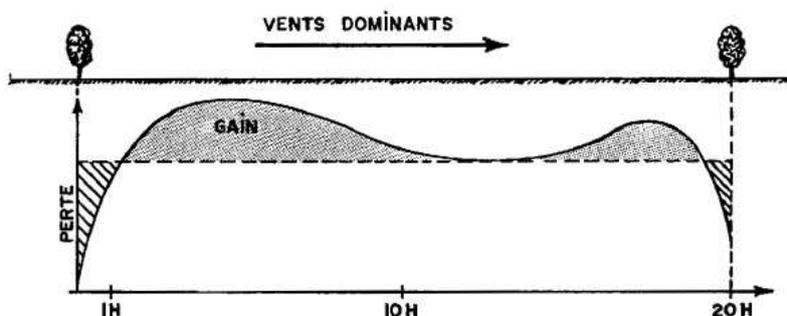


Illustration 37: Evolution du rendement des cultures en fonction de la distance dans la zone protégées par les haies brise-vent. (de Villele 1985) H= Hauteur de la haie

**Contrairement aux idées reçues, les haies hautes sont favorables à l'agriculture.**

## Les étangs et mares prairiales

### Introduction

Les mares sont des dépressions plus ou moins profondes et de surface réduite, remplies d'eau au moins temporairement. Elles sont le lieu de développement et de reproduction d'une flore et faune typique très diverses.

Actuellement, toutes les mares situées dans les régions densément peuplées comme le nord de la France sont d'origine anthropique et sont les habitats de substitution pour de nombreuses espèces d'anciens marais ou tourbières asséchées.

### Description et intérêt des mares

Par définition, les mares ne constituent pas un habitat continu. Elles sont en effet réparties sur le territoire de façon ponctuelle. Il existe cependant généralement une connectivité entre elles par différents moyens :

- par l'eau, soit de la nappe phréatique, des eaux de ruissellement ou encore par les inondations ;
- par la faune qui peut transporter de graines et fragments de végétaux, du plancton...

On a alors un réseau de mares qui bien que séparées forment un ensemble. Aussi la densité des mares est un facteur important et assure leur bon fonctionnement global.



*Illustration 3: Mare prairiale*

Les usages et intérêts des mares sont divers :

Certains usages traditionnels sont en train de tomber désuète comme réserve naturelle d'eau pour la **lutte contre les incendies** ou comme **abreuvoirs** pour le bétail. Elles sont remplacées par des abreuvoirs manufacturés. D'autre part, les mares jouent un rôle social de par leur **fonction paysagère, éducative ou de loisir** (comme la pêche). Enfin, les mares jouent un **rôle écologique** majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Les différents niveaux d'eau permettent l'installation de ceintures végétales, chacune constituée d'espèces distinctes. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. De plus les mares permettent de réguler les niveaux hydrologiques, elles ont un rôle d'épuration et créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces.

### Qualités écologiques des mares et menaces

Une mare qui assure ses fonctionnalités écologiques doit être capable d'accueillir un maximum d'espèce et de se maintenir dans le temps. Si elle a une profondeur de plus de 50cm, cette mare sera **permanente** (sauf conditions climatiques extrêmes). Sinon, il s'agira probablement d'une mare temporaire, ce qui n'est pas gênant. En effet, les mares **temporaires** peuvent accueillir de nombreuses espèces rares, végétales comme animales.

Les **berges doivent être douces** pour permettre l'installation des différentes ceintures de végétation et permettre l'accès des petits animaux (grenouilles, tritons par exemple) à l'eau.

## Menaces

La dynamique naturelle des mares conduit à leur **comblement**. En effet, les sédiments (boue, feuilles...) s'accumulent au fond de la mare, petit à petit, la profondeur diminue ; au bout d'un certain temps, la mare n'existe plus. Il faut donc curer de temps en temps et en partie seulement les mares afin de limiter le comblement tout en préservant la faune et la flore présente.

Les pratiques agricoles ont parfois un effet néfaste pour les mares. Les **remembrements** sont parfois la cause du comblement des mares.

Le surpâturage détruit les berges par le **piétinement des animaux**. Une mesure simple pourrait être de protéger une partie de la berge en limitant le passage du bétail sur une portion limitée de la mare.

D'autre part, un **enrichissement trop marqué** des mares conduit à banaliser la flore et faire disparaître les espèces les plus fragiles, les moins compétitives.

Dans les zones agricoles, l'épandage de **pesticides** est évidemment néfaste aux insectes liés aux mares et non nuisibles aux cultures. Ces pesticides s'accumulent dans les mares

par les eaux de ruissellement et tuent aussi les larves aquatiques.

L'**introduction d'espèces exotiques** est généralement très néfaste à la vie dans les



mares.

On distingue deux menaces :

- l'introduction d'espèces exotiques susceptibles de créer un **déséquilibre** de l'écosystème présent ;
- la réintroduction systématique d'espèces entraînant des **surpopulations**, a des fins de piscicoles par exemple.

La Perche soleil illustre bien le premier point. Cette espèce a été introduite d'Amérique du Nord en 1880, et s'est très bien acclimatée en Europe. Elle est très vorace, territoriale et se reproduit avec succès dans les eaux calmes. Ainsi, elle peut créer des déséquilibre en « prenant la place » des espèces locales.

L'introduction systématique de carpe dans les étangs est un exemple qui illustre le second point. Ce poisson très prisé des pêcheurs peut atteindre de très grande dimension (40Kg pour 110cm), il vit longtemps. Omnivore, elle se nourrit de mollusque, de larves d'insectes de crustacés, écrevisses et de débris végétaux. Ce faisant elle a tendance à beaucoup perturber le fond de l'eau empêchant les plantes aquatiques et amphibiens de s'installer. La faune ne peut plus se cacher et est décimée. L'écosystème est totalement



## Les systèmes prairiaux

Les prairies de l'Avesnois possèdent des différentes physionomies sous l'influence de deux facteurs principaux : les pratiques agricoles et l'humidité du sol. Elles hébergeront de ce fait des espèces de faune et de flore différentes les unes des autres, augmentant ainsi la biodiversité du territoire. Cependant, les pratiques agricoles actuelles associent fauche et pâturage sur les mêmes parcelles, durant la même année. De ce fait, l'alliance de ces deux pratiques homogénéise les milieux en diminuant les spécificités de chaque prairie, et le développement d'espèces floristiques propres à l'une des deux pratiques.

### Les prairies pâturées

La végétation des prairies pâturées varie en fonction de l'**intensité du pâturage** et du chargement appliqué sur les parcelles. D'une manière générale, plus le chargement sur une parcelle est important, moins l'intérêt floristique de celle-ci est élevé.

Un autre facteur joue un rôle dans la composition floristique des prairies pâturées, l'**humidité du sol**. En effet, les prairies pâturées humides (hygrophiles) et les prairies pâturées moins humides (mésophiles) ne posséderont pas le même cortège d'espèces végétales. Enfin, en règle générale, les prairies eutrophes, c'est à dire **fertilisées de façon assez courante**, possède un cortège d'espèces végétales plus faible que les prairies non fertilisées.

### **Les prairies pâturées mésophiles (Prairies moyennement humides)**

Les espèces végétales typiques de ces prairies sont la pâquerette (*Bellis perennis*), la Crételle (*Cynosurus cristatus*), le Ray-gras anglais (*Lolium perenne*) et la Véronique à feuilles de serpolet (*Veronica serpyllifolia*). On dénombre entre 15 et 20 espèces par relevé au sein de ces prairies.

Il existe principalement deux déclinaisons de ces prairies pâturées au sein du territoire de l'Avesnois, que l'on peut distinguer grâce à la quantité de nutriments présents dans le sol.

**Les prairies mésophiles très peu fertilisées** comptent une plus grande diversité floristique que les prairies fortement fertilisées.

**Les prairies mésophiles eutrophes** possèdent des espèces compétitives telles que l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), le Rumex à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Ces espèces sont indicatrices d'une dégradation des habitats par l'apport trop important d'éléments minéraux dans le sol.

Ces deux prairies sont très communes en région.

### **Les prairies pâturées hygrophiles (Prairies humides)**

Au sein du territoire de l'Avesnois, il existe deux types de prairies pâturées hygrophiles. La présence de l'une ou l'autre de ces formations végétales est influencée par la durée de l'inondation de la prairie, par l'imperméabilité du substrat ainsi que par la charge de pâturage. Dans l'une, les espèces dominantes seront la Renoncule rampante (*Ranunculus repens*) et le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*) et dans l'autre, le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) et la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*). Différentes stratégies sont développées par ces espèces afin de résister à la pression du pâturage : un développement aérien au ras du sol, un système racinaire très développé ou une faible appétence pour le bétail du fait de la composition des tissus.

Ces deux formations sont peu communes à assez rares à l'échelle régionale, et en

régression. Elles sont notamment menacées par le drainage, l'intensification des pratiques agricoles ou la déprise agricole.

### Les prairies fauchées

De manière générale, les prairies fauchées sont **plus riches en espèces végétales que les prairies pâturées**. De plus, ces habitats sont plus rares en région et certains d'entre eux sont inclus dans la Directive Habitats de 1992.

Les prairies fauchées peuvent être divisées en **trois grandes catégories** en fonction de l'hygrométrie du sol et donc de la durée de l'inondation de celles-ci. Comme pour les prairies pâturées, l'intensité des pratiques humaines (fauche, fertilisation) influencent la richesse spécifique des parcelles ainsi que le développement d'espèces végétales d'intérêt patrimonial.

#### **Les prairies fauchées mésophiles (Prairies moyennement humide)**

Ces prairies ne subissent que de **très faibles inondations**. Les espèces caractéristiques des prairies mésophiles sont la Fétuque des prés (*Festuca pratensis*), le Fromental élevé (*Arrhenatherum elatius*), la Renoncule acre (*Ranunculus acris*) ou le Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*) notamment. Pour les plus riches de ces prairies, 15 à 25 espèces sont présentes dans un relevé. Deux types de prairies mésophiles peuvent être observés dans l'Avesnois:

Les **prairies pauvres en éléments nutritifs sont en régression** à l'échelle régionale et possèdent un grand intérêt floristique (présence d'espèces patrimoniales) et paysager. Lors de la période de floraison, de nombreuses espèces de lépidoptères peuvent être observées au sein de cet habitat. Cet habitat fait partie de la Directive Habitat de 1992 comme un habitat à préserver à l'échelle européenne.

Les **prairies plus riches en éléments nutritifs du fait de la fertilisation excessive sont assez communes en région**. Compte tenu de la présence d'espèces compétitives, la richesse floristique de ces parcelles est très faible. Ces dernières pourraient accueillir de nouveau des espèces végétales patrimoniales en diminuant la fertilisation sur le moyen terme.

#### **Les prairies fauchées moyennement inondables (Prairie humide)**

Ces prairies sont composées d'espèces de prairies mésophiles ainsi que d'espèces végétales capable de se développer dans des **milieux inondés durant 3 mois de l'année**. Parmi ces espèces, on trouve la Silène fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), le Myosotis des marais (*Myosotis scorpioides*), l'Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*) ou le Populage des marais (*Caltha palustris*). Deux espèces caractéristiques de ces prairies sont patrimoniales en région : Le Sénéçon aquatique (*Senecio aquaticus*) et le Brome en grappe (*Bromus racemosus*)

Ces **prairies sont assez rares et en régression** à l'échelle régionale. Le drainage et l'intensification des pratiques menacent la préservation de ces prairies.

#### **Les prairies longuement inondables (Prairie très humide)**

Ces prairies se développent sur des **secteurs inondés de 3 à 6 mois par an**. Les espèces caractéristiques sont l'oënanthe fistuleuse (*Oënanthe fistulosa*), le Jonc articulé (*Juncus articulatus*) ou le Gaillet des marais (*Galium palustre*). **Ces espèces sont très sensibles au pâturage, et à la durée des inondations hivernales**. De ce fait, l'application d'une gestion autre qu'une fauche annuelle exportatrice telle qu'un pâturage et un drainage entraînerait la disparition de ce **groupement végétal assez rare et menacé en région**.

## La disparition des prairies

Les prairies sont le siège d'une faune et d'une flore diversifiée. Comparativement aux cultures, elles permettent le développement de nombreuses espèces végétales qui peuvent être les plantes hôtes d'espèces de papillons, elles correspondent à l'habitat de prédilection de plusieurs espèces d'orthoptères, et enfin sont le garde mangé de l'avifaune.

Malgré de nombreux atouts environnementaux, le déclin des surfaces prairiales au détriment des surfaces de grandes cultures ne cesse de s'accroître en France et dans la région Nord-Pas-de-Calais depuis plusieurs décennies.

Pour preuve, la surface toujours en herbe (STH) est passé de 12,2 millions d'hectares en 1970 à 8 millions d'hectares en 2005 au niveau national. Dans le département du Nord, cette même surface a diminué de 9 % entre 2000 et 2010 passant de 88 000 ha à 80 000 ha.

## Planche Photographique

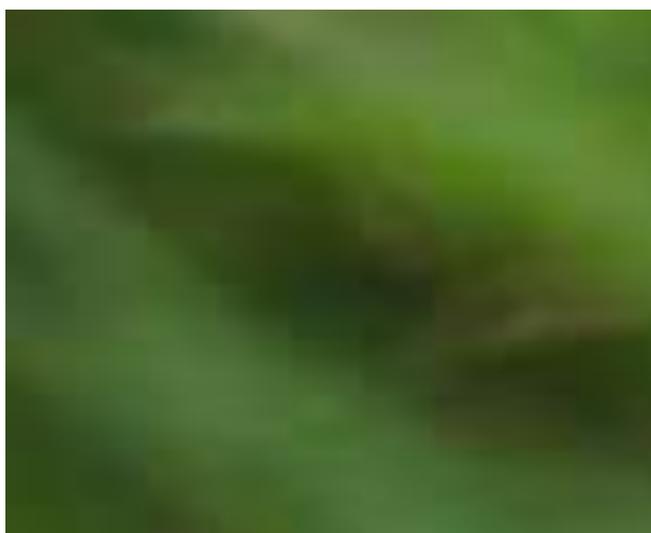


Illustration 39: Colchique d'automne (*Colchicum autumnale*)



Illustration 41: Cirse des champs (*Cirsium arvense*)



Illustration 42: Populage des marais (*Caltha palustris*)



*Tableau 4: Le Solidage,  
(Solidago canadensis). Georg  
Slickers 2005*

## Les plantes exotiques envahissantes

### Définition

Une plante exotique envahissante est une plante qui, introduite volontairement ou involontairement par l'Homme, s'établit en dehors de sa région d'origine et se propage rapidement au détriment des espèces indigènes.

### Impacts

- **Impacts écologiques**

Les plantes exotiques envahissantes entrent en concurrence avec la flore locale en formant des peuplements monospécifiques (une seule espèce) denses pouvant réduire localement la biodiversité, perturber les écosystèmes, et peut même changer le paysage.



Illustration 43: Renouée du Japon, Juliette Delatre, CEN 2012



Illustration 44: Balsamine de l'himalaya, Nathalie Delatre, CEN 2012

En plus des impacts sur l'environnement, elle peut poser des problèmes :

- **de santé publique** (comme des allergies) ;
- **économique** en portant atteinte aux activités humaines (perturbant la navigation ou l'écoulement des eaux par exemple).

En région, on peut citer la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya ou le Solidage, introduits pour orner les jardins et les parcs.

### Gestion

Il est recommandé de demander conseil au PNR avant d'intervenir sur les plantes invasives repérées sur la commune. En effet, que la gestion soit manuelle ou mécanique, des précautions sont à prévoir pour éviter leur dispersion. Il est également souhaitable d'assurer une veille des sites gérés pour s'assurer de la non repousse de ces espèces exotiques envahissantes.

## Les rapaces

Il existe deux grands types de rapaces, que l'on peut distinguer grâce à leur période d'activité : les rapaces diurnes et les rapaces nocturnes.

### Caractéristiques des rapaces diurnes (Les Falconiformes)

#### **Les sens**

La vue de ces animaux est très développée et leur permet de repérer des proies éloignées avec précision. Les autres sens tels que l'ouïe ou l'odorat semblent être très peu développés chez ces espèces.

#### **Le vol**

Chaque espèce possède son propre vol mais la règle générale concernant le vol des rapaces diurnes est celle de l'économie des forces. Pour ce faire, deux stratégies ont été mises en place :

- améliorer la portance en réduisant au maximum le poids de l'animal par une consommation en eau et en nourriture réduite, une digestion rapide notamment, et en arborant des ailes adaptées aux activités de l'espèce : longues et larges chez les rapaces lents, larges et obtuses chez les espèces effectuant des explorations accidentées proche du sol, et en lames effilées pour les espèces favorisant les grandes vitesses ;
- adapter des techniques de vol pour minimiser les battements d'ailes : le vol sans battements.

#### **La chasse et l'alimentation**

Deux techniques sont utilisées par les espèces : l'exploration en vol ou l'affût, ou l'alternance des deux techniques. L'affût est le procédé le plus fréquent. L'oiseau se poste sur un point dominant et attend qu'une proie se manifeste à proximité.

## La Buse variable (*Buteo buteo*)

### Description

La Buse variable est assez trapue, à larges ailes à cou court et épais. La queue est un peu plus courte que la largeur des ailes. Le bord postérieur et bouts des ailes sont noirâtres. La longueur du bec à la queue est de 46 à 58 cm pour une envergure de 1,1 à 1,32 mètres. Les femelles pèsent de 700 à 1200 grammes alors que les mâles plus légers pèsent de 550 à 850 grammes.

### Aire de répartition et protection

Elle est présente sur l'ensemble du territoire national (plus largement sur l'ensemble du territoire européen) et est très commune à l'échelle régionale. A l'échelle nationale, les effectifs de l'espèce ont diminué de 19 % depuis 2001. C'est une espèce protégée en France.

### Habitats

L'hétérogénéité des habitats est essentiel pour ce rapace. En effet, la Buse variable va nicher dans des forêts ou sur des arbres à plus de 6 mètres de hauteur. Cependant, elle a besoin de milieux ouverts afin de détecter ses proies.

### Régime alimentaire

La Buse variable se nourrit préférentiellement de petites proies telles que les campagnols, mulots, taupes, musaraignes, grenouilles, couleuvres, lézards, limaces voire des rats. Le lapin de garenne semble être à la limite de sa capacité. La consommation d'insectes est aussi assez fréquente. Les proies plus imposantes comme les hérissons, lièvres, écureuils sont souvent récupérées mortes au dépens d'autres rapaces ou sur les routes.

### Densité

Cette espèce possède un domaine vital très important. En effet, la densité en France atteint un couple sur 200 ha. Cette densité peut fortement baissée dans des territoires peu boisés allant d'un couple pour 3000 à 10 000 ha.

## Le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)

### Description

Il possède des longues ailes ainsi qu'une longue queue. Le bout des ailes est noir, et le dessous est blanc avec la poitrine et la tête nettement gris bleuté. Le bord postérieur des ailes est noir. La longueur du bec à la queue est de 44 à 52 cm pour une envergure de 1 à 1,2 mètres. La femelle pèse 400 à 700 grammes alors que le mâle pèse de 300 à 400 grammes.

### Aire de répartition et protection

L'espèce est présente sur la majeure partie du territoire national. A l'échelle nationale, les effectifs de l'espèce ont diminué de 32 % depuis 2001. Elle est assez commune en région, mais considérée comme localisée. C'est une espèce protégée en France.

### Habitats

L'espèce niche à terre dans les plaines, dans des couverts hauts de un à trois mètres et de préférence sur des sols secs ou un peu humides. Concernant l'alimentation, elle explore les milieux ouverts et préférentiellement les champs et les prés, puis les landes et les marais.

### Régime alimentaire

Le Busard Saint-Martin est un grand chasseur de petits rongeurs. Les campagnols sont sa nourriture de base. Il va aussi se nourrir ponctuellement d'oiseaux qui nichent à terre, de leurs nichées et des jeunes individus. Enfin, les grenouilles, reptiles et insectes constituent une nourriture complémentaire à l'espèce.

### Densité

Au Pays-Bas, 40 couples peuvent être présents sur une surface de 10 000 ha, et en Finlande 5-10 couples peuvent être utilisés 1000 ha. Cette densité faible varie en fonction de la quantité de proies disponible.

## Le Busard cendré (*Circus pigargus*)

### Description

Ailes longues et étroites, corps élancé avec une longue queue droite. Diffère du Busard Saint-Martin par la présence de barres noires au milieu des ailes sur les deux faces. La taille des individus varie de 39 à 50 cm avec une envergure de 96 à 116 centimètres. Plus léger que le Busard Saint-martin, les femelles pèsent entre 300 et 450 grammes et les mâles entre 200 et 300 grammes.



### Aire de répartition et protection

L'espèce est présente sur le territoire national soit en période estivale soit seulement en période migratoire et passe donc la période hivernale dans les régions plus au sud. A l'échelle nationale, les effectifs de l'espèce ont diminué de 10 % depuis 2001. Cette espèce est dans la liste rouge nationale des espèces nicheuses, rare dans la liste rouge régionale des espèces nicheuses.

Elle est protégée sur l'ensemble du territoire français.

### Habitats

Le Busard cendré niche à terre préférentiellement dans les marais et les friches, dans les champs de fourrages et de céréales. Il privilégie donc les formations herbacées, et plus particulièrement les prairies humides.

### Régime alimentaire

Il possède le même régime alimentaire que le Busard Saint-Martin.

### Densité

En France, on compte approximativement 35 à 47 couples sur 18 000 ha, soit 2 à 3 couples sur 1000 ha.

## Le Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)

### Description

Le bout de la queue est arrondi. Le bout des ailes sont noirs, la queue est gris-bleu clair unie. Le ventre est brun-roux. La taille des individus varie entre 43 et 55 cm de long pour une envergure de 1,15 à 1,4 mètres. Les femelles pèsent entre 500 et 800 grammes et les mâles entre 400 et 650 grammes.



Illustration 46: Busard des roseaux

### Aire de répartition et protection

Le Busard de roseaux est présent sur l'ensemble du territoire national. Certains individus restent toute l'année en France, ce qui est le cas pour la région Nord-Pas-de-Calais, alors que d'autres vont hiverner en Afrique. A l'échelle nationale, les effectifs de l'espèce sont stables depuis 2001. Cette espèce est vulnérable d'après la liste rouge nationale des espèces nicheuses, et est commune en région.

Elle est protégée sur l'ensemble du territoire français.

### Habitats

Cette espèce niche préférentiellement dans les roselières hautes et chasse autour de son secteur de nidification au sein des prairies et cultures. En région, elle utilise les cultures comme habitat de substitution, les roselières hautes étant particulièrement rares.

### Régime alimentaire

La base de son alimentation est constituée de petits rongeurs tels que les campagnols et les rats. Il chasse aussi les reptiles (couleuvres), les grenouilles, les poissons ainsi que des insectes. Enfin, les jeunes oiseaux font parties de ses proies de prédilection.

## Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

### Description

Espèce de petite taille, les individus mesurent entre 16 et 18 cm de long.

La détermination visuelle des mâles adultes est plus aisée que celle des femelles. La poitrine et le ventre sont rose brunâtre, la gorge est blanche et la calotte gris pâle. Une large bande noir traverse le front des individus avec une étroite bande blanche au dessus. La queue est noire à bande blanche à la base, et le plumage des ailes est brun-roux.



Illustration 47: Pie-grièche écorcheur

### Aire de répartition et protection

L'espèce est présente en Europe durant sa période de nidification. Par la suite elle va hiverner dans les pays d'Afrique tropicale. Elle est présente dans toutes les régions françaises mais de façon plus éparées dans les régions du bord de la manche. A l'échelle nationale, ses effectifs ont augmenté de 19 % depuis 2001. A l'échelle régionale et depuis 10 ans, la quasi-totalité des observations de l'espèce ont été effectuées sur le **territoire de l'Avesnois**. Cette espèce est classée comme **vulnérable** sur la liste rouge régionale des espèces nicheuses, et **assez rare** en région. Enfin, elle est protégée sur l'ensemble du territoire français.

### Habitats

Cette espèce fréquente des territoires à végétation basse avec des zones de fourrés. De ce fait, **les zones bocagères** conviennent particulièrement bien à cette espèce. La végétation rase, et plus particulièrement **les prairies** et friches, lui permet de chasser alors que la présence de fourrés est nécessaire pour la nidification et la recherche préalable des proies.

### Régime alimentaire

Cette espèce est principalement insectivore. Ainsi de nombreuses espèces de coléoptères, d'orthoptères, d'hyménoptères et d'hétéroptères constituent la majeure partie de son alimentation. Cependant, elle peut aussi se nourrir en moindre mesure de vertébrés tels que des amphibiens, des lézards, autres oiseaux et de petits mammifères.

## Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)

### Description

La tête est aussi longue que large. La peau dorsale est brun-noir, habituellement ponctuée de gros ronds noirs et recouverte de granulations blanchâtres sur les flancs. Le ventre est jaune vif fortement ponctué de noir et la gorge est noire. Le mâle reproducteur possède une crête dorsale, bien dentelée. Les mâles mesurent entre 11 et 14 cm et les femelles entre 12 et 15 cm.



### Aire de répartition

L'espèce est présente en France et dans de nombreux pays européens du nord-est. En France, elle est absente des départements au sud de la Garonne ainsi que dans l'extrême sud-est du territoire métropolitain. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'espèce est présente sur de nombreux secteurs bien répartis sur le territoire. **Les observations de l'espèce en Avesnois montre que ses secteurs de présence ont fortement régressé.**

### Habitats

L'habitat terrestre est constitué de zones de boisements, haies et fourrés situés à quelques centaines de mètres de la zone de reproduction. Il se reproduit dans des points d'eau stagnante, présents en grande densité sur son territoire et préférentiellement **exempts de poisson**. De ce fait, l'hétérogénéité des habitats (présence de milieux arbustifs ou arborés, de mares à forte densité) est adéquat pour assurer l'ensemble du cycle de vie de l'espèce. **Un réseau bocager dense et une multitude de mares prairiales lui conviennent particulièrement.**

### Biologie

Lors de la migration pré-nuptiale, entre janvier et mai, les individus sortent des boisements pour aller vers les mares. La saison de reproduction qui dure une dizaine de jours environ, se situe entre la mi-mars et la fin avril. Enfin, les individus quittent les points d'eau pour retourner dans les lieux d'hivernage, durant les mois de septembre et octobre.

### Protection et rareté régionale

En tant qu'amphibien, l'espèce est **protégée à l'échelle française**. En région, cette espèce est considérée comme assez commune.

## **Flore : Protection et rareté**

### **Protection nationale**

LRN : Protection nationale. Taxon de l'Annexe 1 de l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995

### **Protection régionale**

LRR : Protection régionale. Taxon protégé dans la région Nord-Pas de Calais au titre de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991.

### **Rareté**

- ✓E : exceptionnel ;
- ✓RR : très rare ;
- ✓R : rare;
- ✓AR : assez rare;
- ✓PC : peu commun;
- ✓AC : assez commun;
- ✓C : commun;
- ✓CC : très commun.

### **Menace**

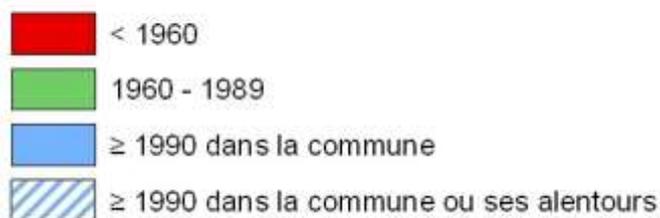
- ✓CR = taxon en danger critique.
- ✓EN = taxon en danger.
- ✓VU = taxon vulnérable.
- ✓NT = taxon quasi menacé.
- ✓LC = taxon de préoccupation mineure.

## Distribution régionale

Les cartes de répartition des espèces à l'échelle régionale sont tirées des fiches espèces réalisées par le Conservatoire Botanique National de Bailleul accessibles sur internet<sup>2</sup>. Elles représentent, l'état des connaissances actuel, la répartition régionale des espèces végétales selon un maillage de 4 x 4 km<sup>3</sup>.

Trois périodes de dernière observation des plantes dans chaque maille ont été choisies pour la réalisation des cartes.

### Année de dernière observation

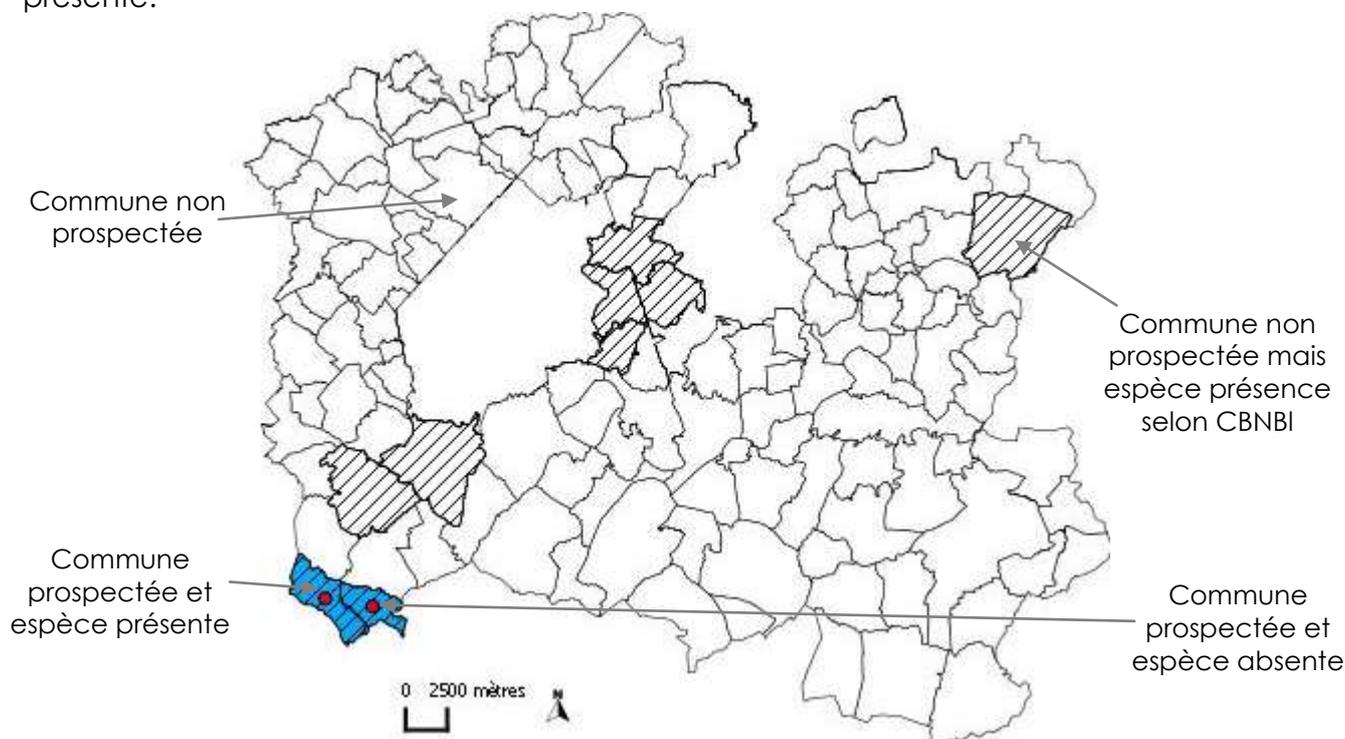


## Distribution au sein du PNR Avesnois

Les cartes de répartition des espèces ont été réalisées à partir des relevés effectués pour l'étude « Inventaire Communal de la Biodiversité ». Compte tenu de l'avancement du projet, cette carte évoluera au fil des années de prospections.

L'ensemble des communes appartenant au Parc naturel régional de l'Avesnois sont présentées et délimitées.

Les communes à fond bleu correspondent aux communes où des prospections ont été réalisées. Les communes avec un point rouge sont les communes où l'espèce est présente.



<sup>2</sup> <http://www.cbnbl.org/nos-actions/mieux-connaître-la-flore-et-les/l-inventaire/les-plantes-protegees-et-menacees/article/accès-aux-données-sur-les-milieux>

<sup>3</sup> DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

## Stellaire des marais (*Stellaria palustris*)

Famille des Caryophyllacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 10 à 50 cm. Floraison entre mai et juillet. Plante glabre, à tiges quadrangulaires. Feuilles sessiles linéaires, non ciliées à la base. Fleurs assez grandes, blanches, et pétales généralement deux fois aussi longs que les sépales.

Cette espèce se développe dans des milieux pauvres en éléments nutritifs et préférentiellement ouverts.



Illustration 49: Stellaire des marais, *Stellaria*

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Stellaria palustris</i>	Oui	-	Oui	AR	NT

### Habitats de présence

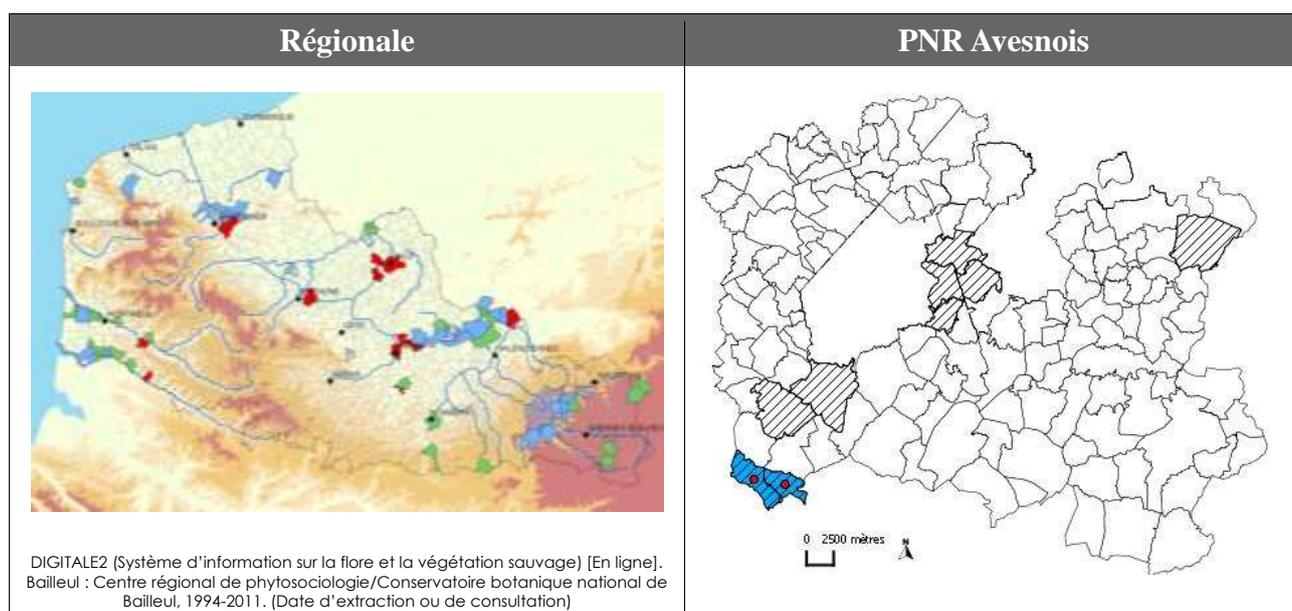
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

Espèce en nette régression dans la région du fait du drainage et de l'eutrophisation de ses milieux. La prise en compte des zones humides et de leur caractéristiques ainsi que le développement d'une agriculture moins intensive sont essentiels pour préserver cette espèce.

### Répartition géographique de l'espèce



## Véronique à écussons (*Veronica scutellata*)

Famille des Scrophulariacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 10 à 40 cm. Floraison entre juin et septembre. Plante glabre, ramifiée dans sa partie inférieure. Feuilles opposées, sessiles, lancéolées-linéaires, pourvues de petites dents courbées vers le bas de la feuille. Fleurs blanches ou rosées, peu nombreuses.

C'est une espèce héliophile, oligotrophe préférant donc les milieux ouverts et pauvres en éléments nutritifs.



Illustration 50: Véronique à écussons (*Veronica scutellata*)

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Veronica scutellata</i>	Oui	-	Oui	AR	LC

### Habitats de présence

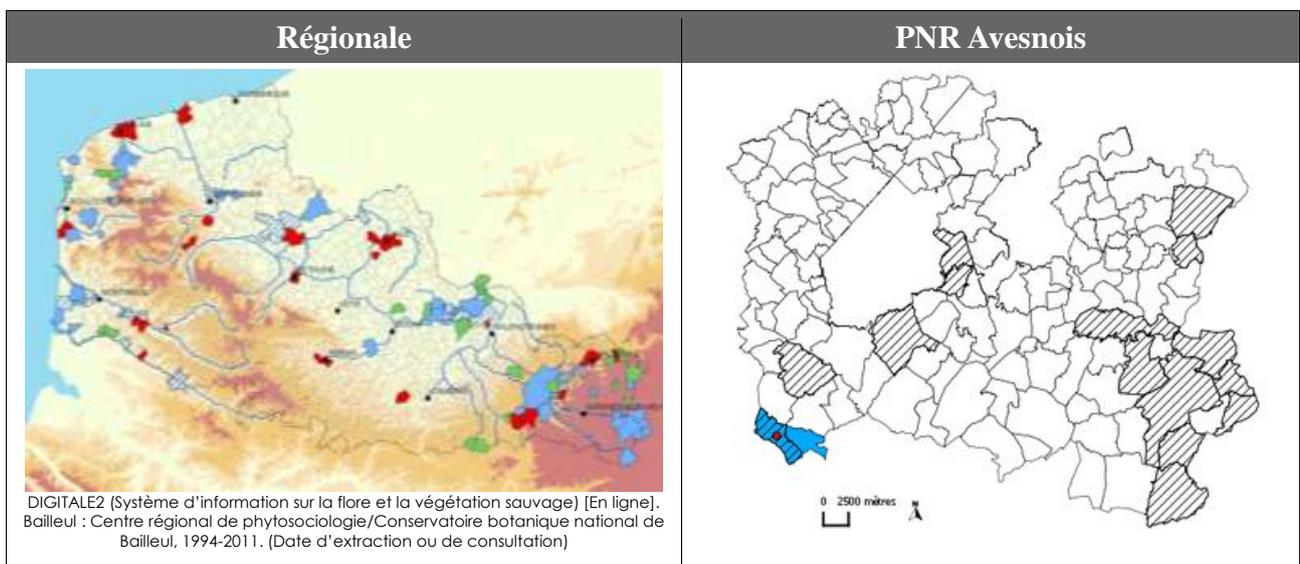
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

Espèce particulièrement sensible au drainage, et au comblement des mares prairiales. De plus, l'abandon ou l'intensification des pratiques agricoles sur les milieux de présence sont des facteurs déterminants pouvant expliquer la disparition de l'espèce.

### Répartition géographique de l'espèce



## Scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*)

Famille des Cyperacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 40 à 100 cm. Floraison entre juin et août. Plante glabre, à tiges dressée. Longues feuilles vert clair planes, rudes et aiguës au sommet.

Inflorescence très rameuse en grande ombelle composée de rameaux d'épis nombreux épis vert brun réunis en petite tête. Cette espèce se développe toujours sur des sol hydromorphes humides à engorgés et assez riches.



Photo: Manuel PIROT

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Scirpus sylvaticus</i>	Oui	-	Non	AC	LC

### Habitats de présence

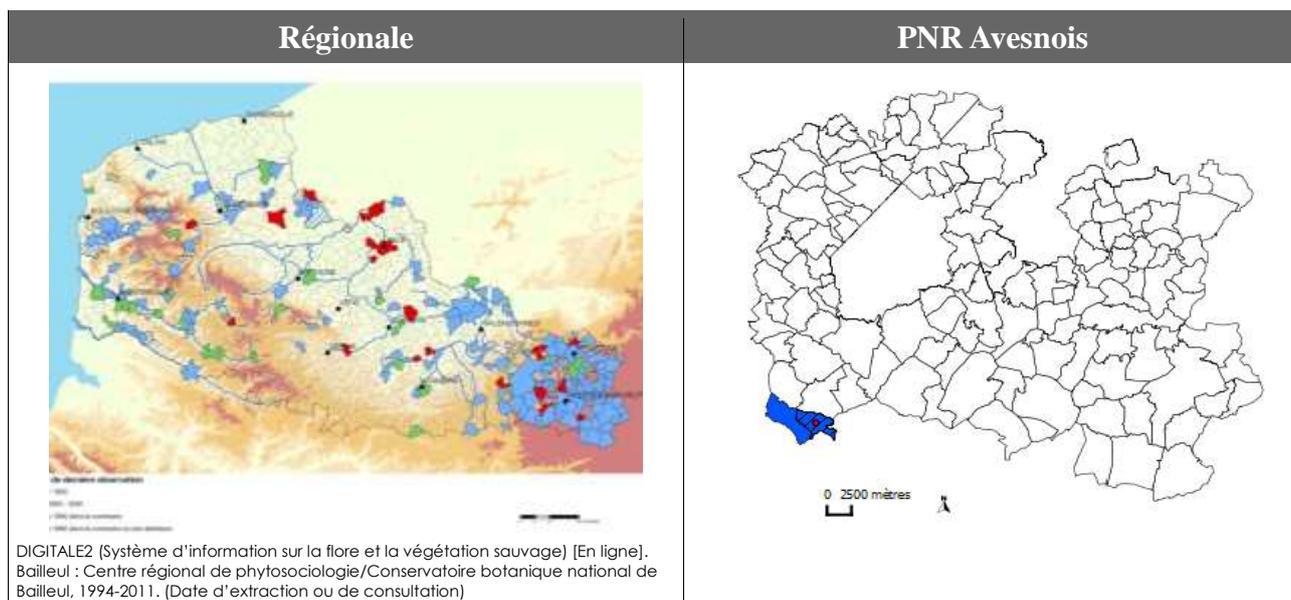
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

En dehors des massifs forestiers où la plante est peu menacée, la Scirpe des bois est de plus en plus vulnérable dans ses stations prairiales en raison des pratiques agricoles intensives.

### Répartition géographique de l'espèce



## Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*)

Famille des Renonculacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 10 à 150 cm. Floraison entre avril et août. Plante glabre, à tiges dressée. Feuilles supérieures flottantes de 3 à 7 lobes à bords crénelés plus ou moins arrondis. Feuilles inférieures submergées à lanières divergentes. Fleurs blanches solitaires, émergées, portées par un long pédicelle inséré à l'aisselle des feuilles. Cette espèce se développe en eaux douces, stagnantes ou faiblement courantes et peu profondes.



Photo: B. Gallet

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Ranunculus peltatus</i>	Oui	-	Oui	R	VU

### Habitats de présence

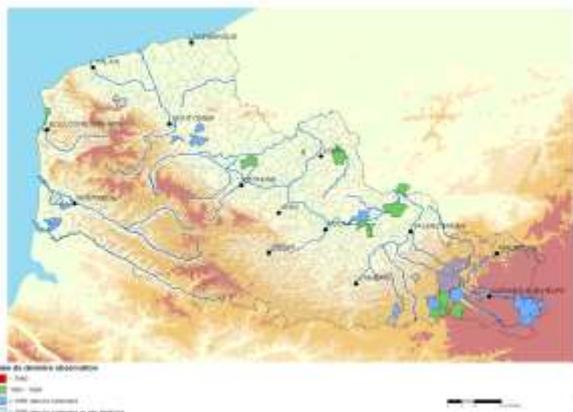
Eaux mésotrophes à eutrophes (CB 22.12 / 22.13)

### Menace et conservation

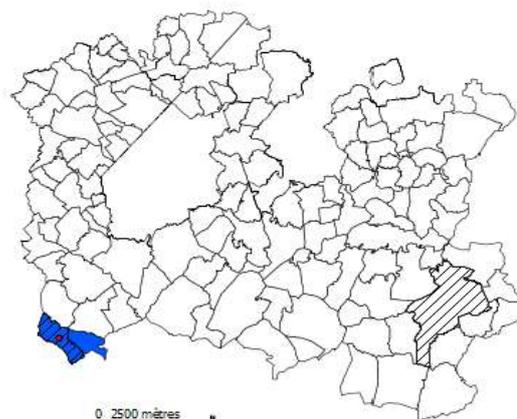
Le comblement des mares et la dégradation de la qualité des eaux sont les deux principales causes de destructions des stations. Les mesures visant à restaurer et maintenir les abreuvoirs naturels dans les prairies et la gestion extensive des herbages contribuent à la conservation de l'espèce.

### Répartition géographique de l'espèce

Régionale	PNR Avesnois
-----------	--------------



DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne]. Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)



## Saxifrage granulée (*Saxifraga granulata*)

Famille des Saxifragacées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 15 à 60cm. Floraison entre mai et juin. Plante recouverte de poils visqueux remarquable par sa multiplication végétative à l'aide de bulbilles se développant à l'aisselle des feuilles basales. Feuilles à limbes réniforme bordées de grandes dentelures. Fleurs blanches pentamères, longues de 12-17mm en panicule lâche. Cette espèce se développe dans des prairies sèches mésotrophes, pelouses sur sables pauvres en bases ou en voie de décalcification.

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Saxifraga granulata</i>	Oui	Non	Oui	AR	EN

### Habitats de présence

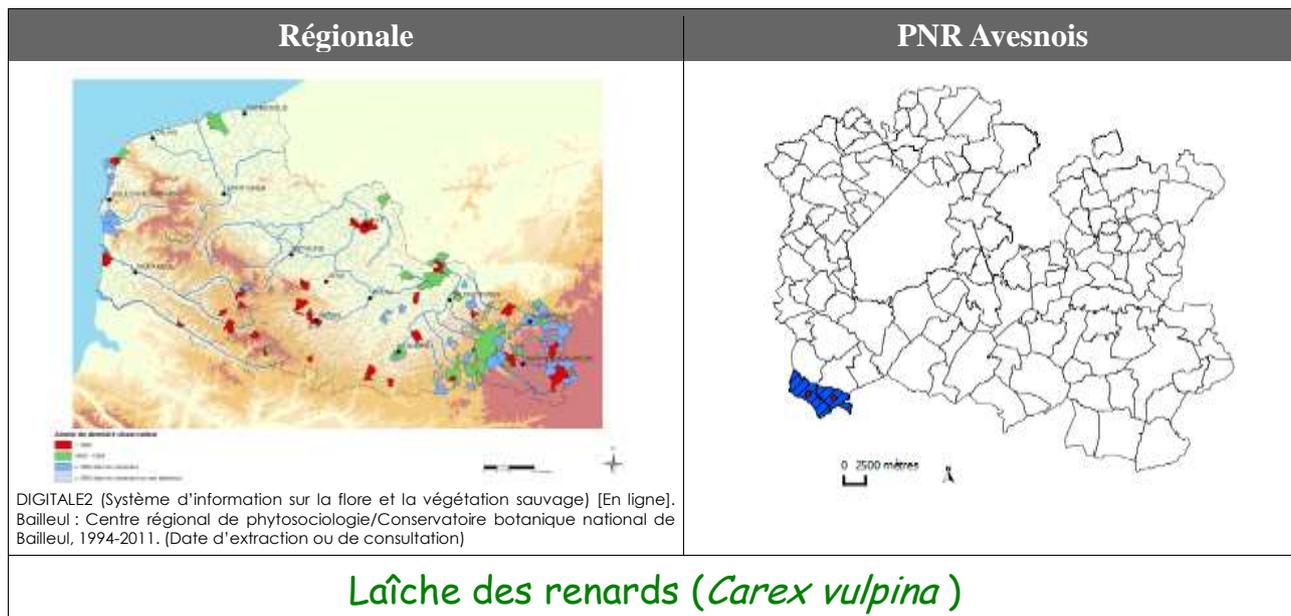
Bas marais (CB : 54)

Prairies de fauches inondables oligotrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

Quelques populations sont prises en compte dans le cadre de protections juridiques ou foncières. L'espèce a fortement régressé suite aux modifications des pratiques agricoles. Sa conservation *in situ* n'est envisageable que si des mesures incitatives pour le développement d'une agriculture moins intensives sont mises en place.

## Répartition géographique de l'espèce



Famille des Cypéracées

### Description

Espèce vivace, mesurant de 30 à 100cm. Floraison entre mai et juin. Plante glabre, à tige robuste et très scabre. Feuilles larges de 4-8mm. Inflorescence cylindrique, compacte constituée de nombreux épis bisexués à fleurs mâles au sommet. Cette espèce se développe dans les prairies hygrophiles mésotrophes à eutrophes parfois en contexte intraforestier ou au bord des eaux.



Photo: A. Roche

### Protection et rareté

Nom latin	Det. ZNIEFF	LRN	LRR	Rar. NPdC	Men. NPdC
<i>Carex vulpina</i>	Oui	Non	Oui	R	NT

### Habitats de présence

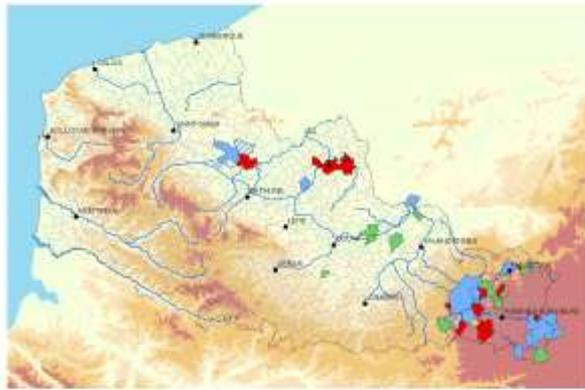
Prairies humides mésotrophes à eutrophes (CB : 37.2)

### Menace et conservation

Espèce très sensible à la perturbation de ses habitats. La mise en place de mesures spécifiques alliant conservation du milieu naturel et exploitation agricole extensive sont les mesures favorables à son maintien à l'échelle du territoire régional.

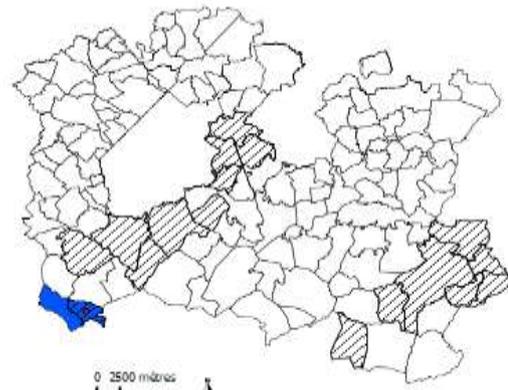
## Répartition géographique de l'espèce

### Régionale



DIGITALE2 (Système d'information sur la flore et la végétation sauvage) [En ligne].  
Bailleul : Centre régional de phytosociologie/Conservatoire botanique national de  
Bailleul, 1994-2011. (Date d'extraction ou de consultation)

### PNR Avesnois





**Parc naturel régional de l'Avesnois**

**Maison du Parc**  
Grange Dîmière  
4, cour de l'abbaye - BP11203  
59550 MAROILLES  
Tél : 33+(0)3 27 77 51 60  
Fax : 33+(0)3 27 77 51 69  
contact@parc-naturel-avesnois.fr  
N50° 8' 0,9234" E3° 45' 32,472"  
[www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)



Le Parc naturel régional de l'Avesnois bénéficie du soutien financier du Conseil régional Nord-Pas de Calais, du Conseil général du Nord et de l'État Français.